





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2016-57**

**Séance publique du**

**1 février 2016**

**Présidence de Dominique AUGÉY  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160201- lmc179935-DE-1-1
Date de signature : 04/02/2016
Date de réception : jeudi 4 février 2016
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : PLAN DÉCENNAL DE RÉCOLEMENT DES OEUVRES D'ART DES MUSÉES ET DES  
ÉGLISES**

Le 1 février 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 26/01/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Gaelle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Abbassia BACHI à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Madame Reine MERGER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jules SUSINI, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danièle BRUNET, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Danielle SANTAMARIA à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Brigitte DEVESA.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Moussa BENKACI, Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
 Direction Des Musées & Du Patrimoine  
 Culturel

RAPPORT POUR  
 LE CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 1 FÉVRIER 2016

**Nomenclature : 8.9**  
 Culture

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : PLAN DÉCENNAL DE RÉCOLEMENT DES OEUVRES D'ART DES MUSÉES ET DES ÉGLISES- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Vu l'article L. 451.2 du Code du Patrimoine (ancien article 12 de la loi du 4 janvier 2002 relative au musées de France)

Vu l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement,

Vu la circulaire n° 2006/006 du 27 juillet 2006 relative aux opérations de récolement des collections des musées de France,

Vu la délibération 2011.1155 du 7 novembre 2011 approuvant le plan de récolement décennal des Musées d'Aix-en-Provence,

La Ville d'Aix-en-Provence a chargé la Direction des musées et du patrimoine culturel de mener le récolement décennal des collections municipales.

Cette opération consiste à faire, tous les dix ans, le point sur les collections abritées par les musées, notamment en vérifiant la conformité entre les objets inscrits à l'inventaire et ceux réellement conservés au sein de l'établissement.

Bien que contraignant par la somme très importante de travail qu'il représente, le récolement est une opportunité offerte aux musées de réviser leur inventaire souvent incomplet et ainsi d'acquérir une vision globale de leurs collections.

Les établissements ayant une connaissance exhaustive de leurs collections sont à même de mieux remplir les missions permanentes qui leur sont imposées par la loi, à savoir :

- a) *conserver, restaurer, étudier et enrichir leurs collections ;*
- b) *rendre leurs collections accessibles au public le plus large ;*

*c) concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture ;*

*d) contribuer aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion (loi 2002-5, article 2).*

Cela permet notamment au musée d'envisager une rotation des collections présentées en salle ainsi que l'élaboration d'expositions reposant sur ses collections, de proposer des animations et des ateliers renouvelés ou encore de répondre plus rapidement et plus précisément aux demandes des chercheurs et des autres établissements muséaux;

Tous ces éléments contribuent, au final, à augmenter la visibilité du musée mais aussi de la collectivité à laquelle il appartient.

L'opération de récolement étant aujourd'hui achevée pour la majorité des établissements de la Ville d'Aix, il vous est demandé de prendre connaissance des bilans remis par le Musée Estienne de St Jean (du Vieil Aix), le Musée du palais de l'Archevêché (des Tapisseries), le Pavillon de Vendôme et le Museum d'histoire naturelle afin qu'ils soient communiqués au Ministère de la culture et de la communication (Direction régionale des affaires culturelles).

Je vous propose, donc, mes chers collègues, de bien vouloir :

**-PRENDRE** acte de la réalisation de ce récolement pour les musées en question.

**-AUTORISER** Madame le Maire ou L'Elue déléguée aux musées à valider les procès-verbaux

DL.2016-57 - PLAN DÉCENNAL DE RÉCOLEMENT DES OEUVRES D'ART DES MUSÉES ET  
DES ÉGLISES-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 37
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Dominique AUGEY, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER





**MUSEE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE  
MUSEE DES TAPISSERIES**

**BILAN DU PREMIER RECOLEMENT DECENNAL  
Novembre 2015**

**RAPPEL : LE RECOLEMENT ET SES ENJEUX**

Le cadre légal et en application :

- > de la loi du 4 janvier 2002 relative aux « Musées de France »,
- > de l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un « musée de France » et au récolement,
- > de la circulaire du 27 juillet 2006 relative aux opérations de récolement des collections des « musées de France »,

tous les musées titulaires de l'appellation « Musée de France » ont l'obligation légale de réaliser le récolement décennal de leurs collections.

Le récolement est ainsi défini par la loi :

*« Le récolement est l'opération qui consiste à vérifier, sur pièce et sur place, à partir d'un bien ou de son numéro d'inventaire :*

- *la présence du bien dans les collections ;*
  - *sa localisation ;*
  - *l'état du bien ;*
  - *son marquage ;*
  - *la conformité de l'inscription à l'inventaire avec le bien ainsi que, le cas échéant, avec les différentes sources documentaires, archives, dossiers d'œuvres, catalogues. »*
- (article 11 de l'arrêté du 25 mai 2004).

Cette opération consiste donc à procéder, tous les dix ans, au pointage des œuvres faisant partie des collections du musée, notamment en vérifiant la conformité entre les objets inscrits à l'inventaire et ceux réellement conservés au musée.

En effet, même si en théorie, toutes les collections d'un « Musée de France » doivent être inscrites à l'inventaire, cela est rarement le cas ce qui complique la gestion des collections et empêche les établissements d'avoir une vision globale du patrimoine qu'il conserve.

Bien que contraignant par la somme très importante de travail qu'il représente, le récolement est donc une opportunité offerte aux musées de réviser l'inventaire de leurs collections.

## LE RECOLEMENT AU MUSEE DES TAPISSERIES

Le premier récolement décennal vient de s'achever. Le présent document a donc pour but de faire le point sur l'état des collections du Musée des Tapisseries à la date du 15 novembre 2015.

Conformément au plan de récolement établi par le musée et validé par la ville d'Aix-en-Provence lors du conseil municipal du 7 novembre 2011, le Musée des Tapisseries a débuté le récolement de ses collections en janvier 2009. Les différentes phases programmées et planifiées ont pris plus de temps que prévu en raison de trois contraintes principales :

- l'inventaire « 18 colonnes » commencé en mars 1952 comportait de nombreuses erreurs et était lacunaire, 343 objets inscrits, suite au récolement il y en a aujourd'hui 800.
- le manque de personnel et de ce fait le temps consacré à cette opération n'a pas été régulier
- des espaces de réserves et de stockages exigus et contraignants
- le transfert de la totalité des œuvres en réserves

### Méthodologie adoptée :

L'inventaire « 18 colonnes » papier présente de nombreuses incohérences (erreur de numérotation, dénominations imprécises, dimensions approximatives, doublons, inscriptions indues). Ce qui a rendu difficile la mise en adéquation entre les pièces récolées et les biens inscrits dans l'inventaire. Un numéro d'inventaire rétrospectif a donc été attribué à chaque bien mal documenté. L'ancien numéro d'inventaire a été conservé.

Il en a résulté une grande difficulté dans la gestion matérielle et scientifique des collections. Notamment pour établir une correspondance entre le bien inscrit et la pièce récolée. Pour pallier à cette déficience, le choix a été fait d'un inventaire rétrospectif.

N'ayant pas d'inventaire informatisé, ni de logiciel de gestion des collections, nous avons pris le parti de créer un inventaire exhaustif informatisé sous tableur format Libre Office Calc.

Mené par deux agents, le récolement a été fait régulièrement, à raison d'une journée par semaine en moyenne selon les périodes avec des temps morts en fonction de l'activité des musées.

Abritées depuis 1909 dans une aile de l'ancien Palais de l'Archevêché, les collections du musée des tapisseries se composent des biens des anciens archevêques : tapisseries XVIIe-XVIIIe, peintures, sculptures, mobilier. En 1979, une section "art textile contemporain" est ouverte.

- 192 œuvres sont des dépôts de l'État, en date du 4/04/1909 et selon l'inventaire de Jean Boyer édité en 1947

- 35 œuvres sont classées au titre des Monuments Historiques : 13 peintures ; 3 sculptures ; 19 tapisseries (4 de la tentures des Jeux Russiens / 6 de la tenture dite des Grotesques / 9 de la tenture de Don Quichotte)

- 5 sont des dépôts du Fonds National d'Art Contemporain / Centre National des Arts Plastiques

Les collections du Musée des Tapisseries sont conservées au sein de l'établissement en exposition dans les salles : 99 objets sont exposés de manière permanentes dans 8 salles d'exposition

Une trentaine d'objets sont déposés au Musée Granet d'Aix-en-Provence (essentiellement des peintures et des sculptures) et au Pavillon de Vendôme.

Le Musée des Tapisseries disposait d'une réserve interne de 36 m<sup>2</sup>.

La totalité de cette réserve a été déménagée entre le mois de septembre et le mois de novembre 2015, en vue de travaux de réhabilitation du musée. Les œuvres ont été réparties sur deux sites à Rousset et à Marseille.

### **Le récolement s'est fait en partant de l'objet lui-même et par zone.**

Pour chaque pièce inventoriée ou non inventoriée, nous avons pratiqué :

- un descriptif détaillé
- une prise de mesure
- une numérotation ou renumérotation sur chaque objet ou par étiquetage
- une confrontation avec les sources documentaires
- un constat d'état
- un dépoussiérage
- un reconditionnement pour la plupart des objets (contenant inapproprié, fragiles et matériaux acides)
- une campagne photographique, photos sous plusieurs angles
- une localisation

### **Le Déménagement de la réserve :**

=> Dans le cadre de la programmation des travaux de réhabilitation du Musée des Tapisseries, l'ensemble des œuvres en réserve a été déplacé dans deux lieux distincts de stockage spécifiques à la conservation des œuvres.

L'emballage, la fabrication des caisses, la manipulation et le transport ont été réalisés par les Établissements Léon Aget à Marseille au mois de septembre 2015, concernant les œuvres de grandes dimensions ou de manipulations difficiles :

- 70 œuvres (essentiellement des peintures, tapisseries) sont dorénavant conservées dans les entrepôts des Établissements Léon Aget à Marseille
- 43 œuvres (mobilier) sont dorénavant conservées dans les entrepôts de Bovis à Rousset

Pour les œuvres de dimensions plus petites, l'équipe du Musée s'est chargée de leur emballage et transport :

- 128 objets ont été transportés dans les entrepôts de Bovis à Rousset
- 10 objets ont été mis en dépôt au Pavillon de Vendôme



## POST RECOLEMENT

=> Il reste à récoler les objets déposés au Musée Granet soit une trentaine et 4 verdures déposés salle des mariages en Mairie centrale

=> Le récolement a fait apparaître que l'inventaire papier comportait plusieurs biens inscrits indûment (matériel pédagogique, collection d'études, œuvres déposées par le FRAC).  
Il faudra donc procéder à leur radiation.

=> Le Musée a aujourd'hui un inventaire informatisé sous tableur format Libre Office Calc, qui reste très minimal et qu'il faudra envisager de transférer sur un logiciel spécifique de gestion des collections identique pour l'ensemble des collections des musées de la ville.

=> Il reste à faire les fiches de récolement par objet

=> Il faudra procéder au transfert de propriétés des œuvres mis en dépôt par l'État  
En application de l'article L.451-9 du Code du Patrimoine (art.13 de la loi n° 5-2002 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France), les biens des collections de l'État, mis en dépôt avant le 7 octobre 1910 dans les musées de France appartenant aux collectivités territoriales, font l'objet d'un transfert de propriété à ces collectivités :

*"Les biens des collections nationales confiés par l'État, sous quelque forme que ce soit, à une collectivité territoriale avant le 7 octobre 1910, et conservés, au 5 janvier 2002, dans un musée classé ou contrôlé en application de l'ordonnance n° 45 - 1546 du 13 juillet 1945 portant organisation provisoire des musées de Beaux-Arts, et relevant de cette collectivité deviennent, après récolement, la propriété de cette dernière et entrent dans les collections du musée, sauf si la collectivité territoriale s'y oppose ou si l'appellation "musée de France" n'est pas attribuée à ce musée.*

## CONCLUSION

**Ainsi cette opération dépasse largement le cadre du récolement, 800 biens inventoriés récolés (l'inventaire papier ne comptait que 343 objets inscrits) et nous a permis de rattraper le retard accumulé depuis des dizaines d'années, aussi bien du point de vue de la connaissance des collections, des conditions de conservation, de la répartition et du stockage des œuvres.**

MUSEE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE  
PAVILLON DE VENDOME

**BILAN DU PREMIER RECOLEMENT DECENNAL**  
**Novembre 2015**

**RAPPEL : LE RECOLEMENT ET SES ENJEUX**

Le cadre légal et en application :

- > de la loi du 4 janvier 2002 relative aux « Musées de France »,
- > de l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un « musée de France » et au récolement,
- > de la circulaire du 27 juillet 2006 relative aux opérations de récolement des collections des « musées de France »,

tous les musées titulaires de l'appellation « Musée de France » ont l'obligation légale de réaliser le récolement décennal de leurs collections.

Le récolement est ainsi défini par la loi :

*« Le récolement est l'opération qui consiste à vérifier, sur pièce et sur place, à partir d'un bien ou de son numéro d'inventaire :*

- la présence du bien dans les collections ;
  - sa localisation ;
  - l'état du bien ;
  - son marquage ;
  - la conformité de l'inscription à l'inventaire avec le bien ainsi que, le cas échéant, avec les différentes sources documentaires, archives, dossiers d'œuvres, catalogues. »
- (article 11 de l'arrêté du 25 mai 2004).

Cette opération consiste donc à procéder, tous les dix ans, au pointage des œuvres faisant partie des collections du musée, notamment en vérifiant la conformité entre les objets inscrits à l'inventaire et ceux réellement conservés au musée.

En effet, même si en théorie, toutes les collections d'un « Musée de France » doivent être inscrites à l'inventaire, cela est rarement le cas ce qui complique la gestion des collections et empêche les établissements d'avoir une vision globale du patrimoine qu'il conserve.

Bien que contraignant par la somme très importante de travail qu'il représente, le récolement est donc une opportunité offerte aux musées de réviser l'inventaire de leurs collections.

## LE RECOLEMENT DU PAVILLON DE VENDÔME

Le premier récolement décennal vient de s'achever. Le présent document a donc pour but de faire le point sur l'état des collections du Pavillon de Vendôme à la date du 15 novembre 2015.

Conformément au plan de récolement établi par le musée et validé par la ville d'Aix-en-Provence lors du conseil municipal du 7 novembre 2011, le Pavillon de Vendôme a débuté le récolement de ses collections en janvier 2009. Les différentes phases programmées et planifiées ont pris plus de temps que prévu en raison de trois contraintes principales :

- l'inventaire « 18 colonnes » commencé en 1953 comportait de nombreuses erreurs et était lacunaire
- le manque de personnel et de ce fait le temps consacré à cette opération n'a pas été régulier
- des espaces de réserves et de stockages exigus et contraignants

### **Méthodologie adoptée :**

L'inventaire « 18 colonnes » papier étant incomplet et comportant de nombreuses erreurs, il a été décidé de procéder au récolement des collections en partant des objets eux-mêmes.

Il en a résulté une grande difficulté dans la gestion matérielle et scientifique des collections.

Notamment pour établir une correspondance entre le bien inscrit et la pièce récolée. Pour pallier à cette déficience, le choix a été fait d'un inventaire rétrospectif.

N'ayant pas d'inventaire informatisé, ni de logiciel de gestion des collections, nous avons pris le parti de créer un inventaire exhaustif informatisé sous tableur format Libre Office Calc.

Mené par deux agents, le récolement a été fait régulièrement, à raison d'une journée par semaine en moyenne selon les périodes avec des temps morts en fonction de l'activité des musées.

### **Le récolement s'est fait en partant de l'objet lui-même et par zone.**

L'essentiel des collections est conservé sur place en exposition dans les salles et en réserve.

Le Pavillon de Vendôme dispose de trois réserves internes se répartissant sur trois niveaux :

- Sous-sol : 70 m<sup>2</sup> => mobilier et lapidaire
- Premier étage : 8 m<sup>2</sup> plus une mezzanine de 4 m<sup>2</sup> => peintures et arts graphiques
- Second étage : 9 m<sup>2</sup> plus une mezzanine de 4 m<sup>2</sup> => céramique, objets d'arts, petits formats peinture

et deux annexes extérieures situées dans le parc (pavillons d'angles) => mobilier et lapidaire

Pour chaque pièce inventoriée ou non inventoriée, nous avons pratiqué :

- un descriptif détaillé
- une prise de mesure
- une numérotation ou renumérotation sur chaque objet ou par étiquetage
- une confrontation avec les sources documentaires
- un constat d'état
- un dépoussiérage

- un reconditionnement pour la plupart des objets (contenant inapproprié, fragiles et matériaux acides)
- une campagne photographique, photos sous plusieurs angles
- une localisation

**544 objets** étaient inscrits sur l'inventaire papier original, alors que le récolement a permis d'y inscrire 1263 objets supplémentaires, soit un total de 1807 pièces inventoriées et récolées.

### **Répartition et nombre d'objets récolés par domaine**

<b>Domaine</b>	<b>Nombre d'objets récolés</b>
Peinture	95
Mobilier	404
Céramique	121
Arts graphiques	1129
Sculpture	27
Documents imprimés et manuscrits	10
Armes anciennes	18
Textile	3
<b>Total d'objets récolés</b>	<b>1807</b>

### **Sur ces 1807 objets :**

- 915 ont été photographiés soit 51%
- 1794 ont été marqués :
  - marquage direct pour les œuvres graphiques et les documents
  - marquage indirect pour le mobilier, les armes, les peintures,
 N'ont pas été marquées les œuvres difficilement accessibles (lanternes, lustre...) les tapisseries
- 6 sont à l'heure actuelle non localisables
- 81 objets sont exposés en permanence dans le musée
- 1726 objets sont en réserves

## Nombre d'objets récolés en réserves :

Domaine	Réserve A2 : 2 <sup>e</sup> étage	Réserve B1 : entresol	Réserve B2 : 1 <sup>er</sup> étage	Réserve extérieure : Pavillon angle ouest	Réserve extérieure : Bovis à Rousset
Mobilier	76	7	43	8	196
Peinture	59	0	31	0	0
Sculpture	24	0	0	0	0
Céramique	119	0	0	0	0
Textile	1	0	0	0	0
Arts graphiques	23	0	1105	0	0
Armes anciennes	0	0	18	0	0
Documents imprimés et manuscrits	0	0	10	0	0
<b>Total</b>	<b>302</b>	<b>7</b>	<b>1207</b>	<b>8</b>	<b>196</b>

=> Suite à une inondation intervenue en octobre 2014, l'ensemble des objets mobiliers (soit 196 numéros) stockés au sous-sol du Pavillon de Vendôme a été traité, reconditionné et déplacé vers un lieu de stockage à 15km d'Aix-en-Provence, dans les entrepôts Bovis à Rousset.

## LE POST-RECOLEMENT

=> Il reste à ce jour des dessins-aquarelles d'Henri Dobler non inventoriés :

- 11 carnets regroupant en tout 334 aquarelles et dessins ainsi qu'un ensemble de documents de travail (242 calques)

=> Il reste à récoler les œuvres mises en dépôt soit 9 à l'Institut d'études françaises pour étudiants étrangers, dépôt datant de 1955

=> Il reste à faire les fiches de récolement par objet

=> Terminer la campagne photographique

=> Le récolement a fait apparaître que l'inventaire papier comportait plusieurs biens inscrits indûment : matériel pédagogique, atlantes de la façade du Pavillon de Vendôme, œuvres déposées par le FRAC. Il faudra donc procéder à leur radiation.

=> Le problème majeur est celui lié aux réserves qui sont saturées, inadaptées, exiguës et qui rendent l'accessibilité et la manipulation dangereuses pour les œuvres, empêchant un reconditionnement adapté de chaque œuvre.

## **CONCLUSION**

**Ainsi cette opération dépasse largement le cadre du récolement et nous a permis de rattraper le retard accumulé depuis des dizaines d'années, aussi bien du point de vue de la connaissance des collections, des conditions de conservation, de la répartition et du stockage des œuvres.**

# **MUSEE DU VIEIL AIX**

## **ETAT DE L'INVENTAIRE ET DU RECOLEMENT DES COLLECTIONS**

### **A. Présentation des lieux et des collections**

Le Musée du Vieil Aix se situe dans un hôtel particulier aixois du XVII<sup>e</sup> siècle, l'hôtel Estienne de Saint-Jean, situé dans le centre ancien d'Aix.

L'hôtel appartenait à la fondatrice de l'association du Vieil Aix et du Musée du Vieil Aix, Marie d'Estienne de Saint-Jean, qui le donna à l'Etat en 1936, confiant la gestion du musée et de ses collections à l'association du Vieil Aix, créée en 1930. Les collections sont d'une grande diversité, le musée étant le lieu de mémoire de la ville (histoire, arts décoratifs, objets de la vie quotidienne...).

L'association du Vieil Aix s'est dissoute en 2008 et a cédé les collections à la Ville d'Aix en Janvier 2009.

### **Localisations des collections.**

Elles se répartissent dans les différentes salles d'exposition permanente du rez-de-chaussée (6) et dans toutes les pièces ou espaces disponibles utilisés comme « réserves » (placards, bureaux...). Le musée n'ayant jamais bénéficié de l'ensemble du bâtiment pour y déployer les collections, celles-ci ont toujours souffert d'un grand manque de place et sont restées confinées, sans possibilité d'organiser des réserves spécialisées. Depuis de nombreuses années, le musée est dans l'attente d'une extension au sein de l'hôtel lui-même ou dans l'hôtel voisin.

Actuellement, la ville d'Aix commence à organiser des stockages extérieurs pour les collections de ses musées.

### **Evaluation des collections.**

Les œuvres inventoriées sont au nombre de 2636. Elles ont fait l'objet d'une saisie informatique à partir de 2008. La couverture photographique est réalisée à 99%.

Environ 15% des collections sont en exposition permanente.

Les collections se répartissent de la façon suivante :

Peintures : 205

Arts graphiques : 530

Documents imprimés:272

Mobilier : 46

Faïences : 106

Marionnettes (Crèche Parlante et Fête-Dieu) et décors : 177

Sculptures : 22

Santons : 239

Textiles (costumes, accessoires de costume et pièces textiles) : 158

Luminaire et accessoires : 189

Objets divers : 692

En ce qui concerne la rubrique des objets divers, elle recouvre des domaines très différents :

Objets religieux (croix et bougeoirs de procession, crucifix, bénitiers, chapelets, reliquaires...)

Objets de compagnonnage (colliers, selles en réduction, cannes, outils de compagnons...)

Objets décoratifs (pendules, vases, plats)

instruments de musique

Jeux, jouets, maquettes, cartes à jouer

Outils, balances, moules serrures, clés, cadenas

Coffrets divers, boîtes de confiserie, tabatières

Clochettes et sonnailles, colliers de chiens

Armes (épées, sabres, lances)

Médailles, décorations, bannières

Ustensiles vie quotidienne (moulins et brûloirs à café, chaufferettes, chauffe-plats, fers à repasser, lunettes...).

## **B. Procédure d'inventaire et de récolement.**

Lors de la saisie informatique, on a procédé à un inventaire des objets salle par salle, et non par type d'objets. Les œuvres ont été enregistrées sur un tableau Excel. Pour moitié d'entre elles environ, on a utilisé un inventaire rétrospectif (ex. 2008.0. x), et pour moitié on a saisi le numéro ancien que portait l'objet et qui était cohérent (ex. 78.C.27). Chaque objet est marqué. Le numéro figure sur une étiquette ou au dos de l'oeuvre pour les documents graphiques ou papier (inscription au crayon graphite). Le récolement proprement dit n' a pu être effectué qu'à 45%, en 4 campagnes annuelles. Il s'agit d'un pointage manuel des œuvres présentes dans les lieux et de l'indication de leur état. Il a été réalisé par le conservateur responsable des collections (qui ne disposait que de 50% de son temps à consacrer au Musée du Vieil Aix, toutes activités confondues). L'aide régulière d'un assistant du patrimoine dévolu à ce type de travail a cruellement manqué.

En outre, des difficultés matérielles ont rendu ce premier récolement des collections particulièrement difficile : réduction des surfaces dévolues au musée et donc entassement accru des collections, déplacements fréquents des objets (pour permettre les différents travaux d'aménagement au sein de l'hôtel), difficultés d'accès aux espaces de rangement des collections.

Les musées d'Aix ne disposent pas encore d'un logiciel de gestion des collections efficace, le suivi et les mouvements d'oeuvres demeurent donc difficiles à gérer. Dans la perspective du 2e récolement décennal, et à l'occasion de la délocalisation progressive des collections vers des lieux de stockage extérieurs, il va devenir indispensable de se doter de cet outil.





# **Le récolement décennal des collections du musée d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence**

## **Note méthodologique et bilan du récolement décennal**

**31 août 2015**

## Historique de l'institution

Le muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence est créé en 1838, par l'achat de la collection d'oiseaux de M. Carle et le don de la collection de géologie d'Henri Coquand, premier conservateur du muséum. Il est inauguré le 29 novembre 1839 à l'Hôtel de Ville. En 1892, des dons importants tant par la qualité des spécimens que par leur nombre relancent l'activité du muséum et le 10 novembre 1895, celui-ci s'installe à titre provisoire au rez-de-chaussée du Musée des Peintures (actuel Musée Granet).

En 1903, la ville récupère l'ancienne caserne de la Charité (actuelle DRAC, 23 Bd du Roi René) et décide d'y installer le muséum. L'inauguration a lieu le 19 avril 1905. Les surfaces ouvertes au public représentent alors 1000 m<sup>2</sup>. Toutes les disciplines sont alors représentées dans des collections générales présentant les spécimens suivant la classification systématique de l'époque. Malheureusement, en 1936, la municipalité cède le bâtiment à l'armée et le musée est fermé, les collections mises en caisses et stockées dans différents locaux de la ville. A la Libération, un incendie détruit une part très importante des collections d'entomologie, de préhistoire et d'ethnologie.

En 1950 la décision est enfin prise de reconstituer le muséum et la ville loue pour cela le dernier étage et les combles de l'Hôtel Boyer d'Eguilles (6 rue Espariat). Il ouvre au public en 1953. En même temps que les missions traditionnelles d'un muséum (accueil du public et conservation des collections), une activité de recherche sur les œufs de dinosaures de la région d'Aix-en-Provence se développe et fera la renommée mondiale du muséum. Ces activités de recherches s'arrêtent dans les années 70 et reprendront dans les années 1990 dans deux disciplines : la paléontologie et la botanique.

En 2001, les collections sont transférées dans de nouvelles réserves sur le site de Barrida, au sud de la ville, dans le centre technique municipal situé sur la RD 9. Ce nouveau bâtiment a permis de mettre en place une véritable politique de conservation et de gestion des collections et de faciliter les activités de recherches.

## Situation actuelle des locaux

Le mardi 22 avril 2014, le muséum ferme ses portes à l'hôtel Boyer d'Eguilles. Les services administratifs et pédagogiques sont transférés dans un bâtiment situé dans un parc de la ville : le parc Saint Mitre (quartier du Jas de Bouffan), et la décision est prise de construire de nouvelles salles d'expositions permanentes. Les services de la ville d'Aix-en-Provence travaillent donc depuis le mois de mai 2014 sur un projet de construction. En attendant sa réalisation, des expositions temporaires sont réalisées dans d'autres lieux.

Avant sa fermeture, le muséum accueillait près de 40 000 visiteurs par an (41 341 en 2014 dont 7 790 enfants) alors que les surfaces d'exposition étaient réduites : 400 m<sup>2</sup> d'expositions permanentes et 100 m<sup>2</sup> d'expositions temporaires. Parmi les thèmes abordés, la paléontologie locale (dinosaures et faunes associées du Crétacé supérieur de Provence, faune et flore de l'Oligocène d'Aix) prenait une place importante. Suivait une salle de zoologie présentant un arbre du vivant et des dioramas représentant des environnements différents. Une salle présentait les objets quotidiens de la préhistoire, ainsi que des objets ethnologiques. Enfin une petite salle présentait la phylogénie humaine avec une reconstitution de l'Australopithèque Lucy.

Les salles d'expositions permanentes reflétaient mal l'importance et la diversité des collections du muséum d'Aix puisque moins de 0,08 % des collections étaient présentées au public.

## Les collections

Lors de la présentation du plan de récolement au conseil municipal du 7 novembre 2011, les collections du muséum d'Aix étaient estimées à 561 488 spécimens représentant 279 721 items (*Tab. 1* page 5).

Un item est défini, au sens de la loi musée, comme un objet unique (une poterie) ou un ensemble d'objets (une théière avec sa soucoupe et ses tasses) appartenant à même ensemble homogène.

Dans le cas des collections d'histoire naturelle, nous avons adopté comme acception de ce terme un spécimen unique (un animal naturalisé, un fossile, un objet ethnologique) ou un ensemble de spécimens, tel que une part d'herbier, un pilulier de micro-coquillages, une plaquette de micro-fossiles, un sachet de dents ou de fragments de coquilles fossiles, une boîte de microlithes, une épingle avec plusieurs petits insectes collés sur différentes lamelles etc... En moyenne, chaque item rassemble 2 spécimens, variant de 1,4 pour une planche d'herbier à 8,1 spécimens pour la zoologie (en particulier insectes et coquillages) (*Tab. 2*).

*Tab. 2. Nombre de spécimens **par item** dans cinq types de collections du muséum d'Aix-en-Provence.*

Collection	N spécimens	N items	spéc/item
Géologie	13302	5840	2,3
Zoologie	132028	16297	8,1
Paléontologie	70700	23802	3
Botanique	329630	231550	1,4
Archéo/ethno	15828	2232	7,1
<b>Total général</b>	<b>561488</b>	<b>279721</b>	<b>2</b>

*Page suivante : exemples d'items comprenant plusieurs spécimens : planche d'herbier avec 4 spécimens, plaquettes de malacologie avec 3 spécimens et de paléontologie avec 4 ammonites, sachet de microlithes avec 47 spécimens, boîte de grenats et insectes (mélange d'items avec 1 spécimen (cétoines verts en bas à droite) et 5 spécimens superposés sur une épingle (cétoines bruns en haut à gauche).*



Tab. 1 . Nombre de spécimens et d'items *estimés* par type de collection au 7 novembre 2011 (plan de récolement).

**Nombre spécimens**  
**Délibération 07/11/2011**

Pétrologie	2436
Minéralogie	10866
<b>Total géologie</b>	<b>13302</b>

Vertébrés (oiseaux, mammifères, reptiles, poissons...)	3600
Lamellibranches (coquillages)	32780
Gastéropodes (escargots)	55421
Céphalopodes (seiches, calmars, poulpes...)	43
Divers (éponges, coraux...)	500
Arthropodes (insectes, crustacés, araignées...)	39580
Echinodermes (oursins, étoiles de mer...)	104
<b>Total zoologie</b>	<b>132028</b>

Paléobotanique (végétaux fossiles)	4611
Vertébrés fossiles (dinosauriens, reptiles, oiseaux, poissons...)	3674
Echinodermes fossiles (oursins...)	1864
Céphalopodes fossiles (ammonites, nautilus...)	10025
Brachiopodes et invertébrés fossiles divers	4033
Lamellibranches fossiles (coquillages)	13372
Gastéropodes fossiles (escargots)	12385
Fossiles divers (collections mélangées)	19958
<b>Total paléontologie</b>	<b>70700</b>

Cryptogames MHN Aix (algues, mousses, fougères, lichens...)	50156 items
Cryptogames dépôt Aix-Marseille Université	1092 items
Phanérogames MHN Aix (plantes à fleurs)	54544 items
Phanérogames dépôt Aix-Marseille Université	86752 items
Phanérogames dépôt jardin botanique de Marseille	39006 items
<b>Total botanique</b>	<b>329630</b>

Archéologie	15189
Ethnologie	426
Anthropologie	216
<b>Total Sciences humaines</b>	<b>15828</b>

<b>Total général</b>	<b>561488</b>
----------------------	---------------

Au sein de toutes les disciplines abordées par le muséum, trois d'entre elles s'accroissent régulièrement : la zoologie, la botanique et la paléontologie.

Les collections de zoologie (spécimens naturalisés) s'enrichissent essentiellement par l'achat de spécimens déjà naturalisés ou par la naturalisation par un taxidermiste indépendant, de spécimens trouvés morts. La provenance de ces animaux est variable car il s'agit de cadavres trouvés par des particuliers, zoos ou organismes divers (aéroport de Marseille-Provence, Station de recherches de la Tour du Valat en Camargue, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Centre d'Ecologie Fonctionnelle de Montpellier...).

La naturalisation de nouveaux spécimens est très importante et indispensable pour les expositions qu'elles soient permanentes ou temporaires. Elle permet de compléter les collections avec des espèces nouvelles et de présenter dans des positions plus dynamiques et réalistes des espèces plus courantes. De plus, la naturalisation d'espèces de grande taille (oryx, autruche, félins, loups...) est devenue possible depuis l'installation des collections dans les locaux de Barrida, ceux de l'hôtel Boyer d'Eguilles étant trop exigus.

Le muséum possède dans ses collections des herbiers possédant une grande importance scientifique puisque 126 types nomenclaturaux y sont déposés. Un travail important de restauration, numérisation et inventaire est mené depuis près de 20 ans et depuis 2008 le muséum enrichit la base de données en ligne SONNERAT du Muséum national d'histoire naturelle à Paris. Ces 23000 données sont ensuite versées dans la base mondiale GBIF (Global Biodiversity Information Facility), système mondial d'information sur la biodiversité.

En outre, le muséum d'Aix a piloté et réalisé l'expertise et l'inventaire des herbiers publics et privés de la région PACA, a édité un livre et réalisé un colloque sur ce sujet.

Les collections de botanique s'accroissent exclusivement par des dons d'herbiers de particuliers qui se font de façon régulière ces dernières années du fait de la politique d'inventaire et de valorisation des herbiers menée par le muséum d'Aix.

La paléontologie des dinosaures est depuis de nombreuses années un des points forts du muséum. Depuis plus de vingt ans, le muséum réalise des fouilles paléontologiques dans la région et a acquis un savoir-faire et une professionnalisation qui lui permettent de maîtriser l'ensemble de la chaîne opératoire (prospection, fouille, préparation du matériel, moulage et valorisation). Grâce à ce savoir-faire, le muséum est régulièrement sollicité comme prestataire pour réaliser des fouilles paléontologiques de grande envergure (site Sextius-Mirabeau à Aix pour la SEMEPA, élargissement de l'A8 dans la vallée de l'Arc pour Escota, Grand Site Sainte-Victoire, urbanisation du quartier « terres d'ocre » à Martigues pour la COGEDIM...) à l'issue desquelles les fossiles viennent rejoindre les collections.

Des dons de particuliers sont également reçus dans cette discipline. Ponctuellement des spécimens ou des moulages de spécimens étrangers ont été achetés pour compléter les collections par des spécimens provenant d'autres régions.

Pour les autres disciplines représentées dans les collections du muséum, l'accroissement se fait de façon ponctuelle, par dons de particuliers ou de l'Etat (saisies des douanes), sans véritable politique d'acquisition. Ces dons sont très variables, à la fois en terme de quantité, de qualité et d'intérêt des spécimens.

## **Historique des opérations d'inventaire des collections**

Les premiers travaux sur les collections ont commencé en 1981 avec la restauration et l'inventaire sous forme de fiches papier de la collection ornithologique.

En 1995, Musédoc, une base de données commune à toutes les collections du musée est créée par le service informatique de la ville à partir d'une base ACCES. C'est à cette date de commencer l'informatisation de certaines collections bien identifiées (herbiers, ethnologie, paléontologie des dinosaures, et entomologie) par des stagiaires ou des vacataires.

En 2001, le transfert des collections depuis l'Hôtel Boyer d'Eguilles vers le site de Barrida a été l'occasion de travailler sur l'intégralité des collections et des archives du musée. Les collections ont été triées, dépoussiérées, comptées, mises en sachet et mises en caisse. Le premier inventaire complet des collections a été réalisé à cette occasion et repris dans le plan de récolement présenté au conseil municipal du 7 novembre 2011. Toutefois, il convient de noter que cette opération, qui s'est déroulée durant 7 mois et qui a mobilisé l'ensemble du personnel, a été effectuée sous la supervision de personnel qualifié dans les différentes disciplines (zoologie, botanique, paléontologie), mais réalisé par du personnel technique ou d'accueil non spécialisé.

Cette absence de compétences scientifiques explique les différences apparues lors du récolement :

- le nombre total de spécimens, estimé en 2001 et compté par du personnel compétent en 2012-2015, varie de – 1 à + 6 % selon les collections;
- Certains types de collections, contenus dans des boîtes où ils étaient mélangés en 2001, ont été correctement triés en 2012-2015 ; de ce fait, le nombre de spécimens contenus dans les collections de pétrologie, minéralogie, gastéropodes et lamellibranches fossiles a changé par rapport à l'estimation de 2001. C'est ainsi que le nombre de spécimens pétrologiques a augmenté au détriment des spécimens minéralogiques, de même que les gastéropodes au détriment des lamellibranches.

En 2004, une base de données spécifique pour les sciences humaines (ethnologie et préhistoire) a été élaborée par le service informatique de la ville.

Depuis 2008, le musée d'Aix verse ses données d'herbiers dans la base de données SONNERAT gérée par le Muséum National d'Histoire Naturelle. Plusieurs campagnes de numérisations d'herbiers ont déjà été réalisées pour alimenter cette base, d'abord des types africains dans le cadre du projet API (African Plants Initiative), puis en 2012-2013, grâce à un financement FEDER (23 200 planches numérisées au Centre Inter-régional de Conservation du Livre à Arles).

## **Méthodologie adoptée pour le récolement**

Un plan de récolement a été élaboré et présenté au conseil municipal du 7 novembre 2011. Il a permis le recrutement de personnel contractuel sur des financements de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour mener à bien cette opération.

Le récolement imposé par la loi musée a été l'occasion de reprendre l'inventaire de chaque collection et de les expertiser afin d'identifier celles qui présentent un intérêt justifiant leur inscription en collection patrimoniale.

La quasi totalité des collections a été inventoriée dans un classeur EXCEL. Un petit nombre d'entre elles ont été volontairement laissées à l'écart par manque d'information sur leur origine. Il s'agit notamment de près de 20 000 fossiles d'invertébrés correspondant à des collections mélangées. Ces collections n'ont été ni expertisées ni inventoriées, alors que toutes les autres l'ont été.

Le récolement a donc été l'occasion de réaliser un inventaire complet de toutes les collections dignes d'intérêt au sein desquelles ont été repérées les collections patrimoniales.

Une refonte générale de la base Musédoc est envisagée par le service informatique afin d'intégrer les photographies dans la base de donnée.

Parallèlement au travail sur les spécimens, le classement des archives du muséum et la recherche de documents aux archives municipales a permis de reconstituer l'histoire du muséum et de ses collections. Des liens ont pu être faits entre les archives et les collections permettant d'identifier celles-ci.

Compte-tenu de l'importance et de la diversité des collections, les différentes campagnes de récolement ont été faites par discipline et par type de collections.

Au 31 décembre 2014, les collections d'archéologie, les invertébrés fossiles (lamellibranches, gastéropodes, céphalopodes, oursins...), une partie de la zoologie (ostéologie, collections en fluide), et une partie des vertébrés fossiles (mammifères, poissons et requins) ont été entièrement récolées. 36,6 % de ces collections ont été classées en collections patrimoniales (Tableau 3).

Le récolement de l'ensemble des collections s'est achevé le 31 août 2015 avec le récolement des collections de paléobotanique, botanique, arthropodes, lamellibranches, gastéropodes, invertébrés divers, animaux naturalisés, reptiles fossiles, ethnologie et anthropologie.

A l'issue de ce récolement, le nombre total d'items conservés dans les collections du muséum d'Aix-en-Provence s'élève à 494 180, dont 128 450 en dépôt de l'Université d'Aix-Marseille (AMU) (Tab. 3).

Cet inventaire exhaustif, réalisé durant quatre années par 12 agents ayant pour la plupart une formation universitaire scientifique, a notablement réduit les estimations réalisées en 2001 et 2011 :

- estimation du nombre total d'items en 2001(déménagement des collections) : 658 046 ;
- estimation du nombre total d'items en 2011(plan de récolement) : 561 488 ;
- Nombre d'items récolés (collections patrimoniales et d'étude) en 2015 : 494 180.

Le comptage exhaustif réalisé à l'occasion du récolement décennal a donc réduit de 25 % l'estimation faite en 2001.



Sur les 494 180 items conservés au 31 août 2015, 371 208 ont été classés en collections patrimoniales, soit 75 % du nombre total d'items, les 25 % restants ayant été classés en collections d'étude.

Les agents ayant participé à ce récolement/inventaire sont :

*Botanique* : Muriel Durand, Morgane Noullet, César Delnatte et Laurène Jobard ;

*Minéralogie, pétrographie, paléontologie des reptiles* : Eric Turini ;

*Zoologie des vertébrés, mammifères, poissons et requins fossiles* : Nicolas Vialle ;

*Paléobotanique* : Isabelle Chanaron, Yves Dutour;

*Archéologie, invertébrés fossiles, animaux naturalisés, mollusques actuels* : Séverine Berton ;

*Invertébrés fossiles* : Alain Pavanello ;

*Ethnologie* : Céline Monthérat ;

*Entomologie et arthropodes actuels* : Michel Desparoir ;

*Anthropologie* : Yves Dutour.

L'ensemble du récolement a été coordonné par Gilles Cheylan et Yves Dutour.

Collection	Date Achèvement Récolement	N items	Patrimoniaux	N marqués	N saisis BD	Type BD	Numérisés
Minéralogie	31/12/14	8813	4561	0	8813	Excel	0
Pétrographie	31/12/14	5373	1718	0	5373	Excel	0
Paléobotanique	31/08/15	3085	1666	300	300	Excel	0
Botanique Aix	31/06/15	116689	116275	~ 23000	~23000	Sonnerat	~23000
Botanique dépôt AMU	31/06/15	128450	127350	8900	3200	Excel	0
Entomologie et Arthropodes divers	31/08/15	45423	38926	0	0		45423
Invertébrés actuels A-lamellibranches	31/06/15	16901	5002	0	5002	Excel	0
Invertébrés actuels B-gastéropodes	31/06/15	88027	39234	0	39234	Excel	0
Invertébrés actuels C-divers	31/06/15	13185	1858	0	1858	Excel	0
Vertébrés actuels A-ostéologie	31/12/14	520	520	520	520	Acces/Excel	0
Vertébrés actuels B-fluide	31/12/14	306	306	306	306	Excel	0
Vertébrés actuels C-taxidermie	31/06/15	2383	2383	2383	2383	Access	0
Vertébrés fossiles A-mammifères	31/12/14	380	313	0	380	Excel	0
Vertébrés fossiles B-Poissons et requins	31/12/14	2718	826	0	2718	Excel	0
Vertébrés fossiles C-reptiles	31/06/15	3442	2194	2194	2194	Acces/Excel	2194
Invertébrés fossiles A-lamellibranches	31/12/14	7016	3217	702	702	Excel	702
Invertébrés fossiles B-gastéropodes	31/12/14	18406	6566	2090	2090	Excel	2090
Invertébrés fossiles C-divers	31/12/14	16026	5197	709	709	Excel	709
Archéologie	31/12/14	16289	12424	12424	124024	Acces	12424
Ethnologie	31/08/15	500	435	435	435	Acces	435
Anthropologie	31/08/15	248	237	237	237	Acces	142
TOTAUX		494180	371208	54105	222705		87122

*Tableau 3 – Dates d'achèvement du récolement décennal par collection, nombre de spécimens classés en collections patrimoniales, nombre de spécimens marqués, saisis dans des bases de données et numérisés.*

# Procès-verbal de récolement

## Collection de minéralogie



Vu la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, codifiée conformément à l'ordonnance n° 2004-178 du 20 février 2004, au code du patrimoine (livre IV) ;

Vu le décret n°2002-852 du 2 mai 2002 pris en application de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relatif aux musées de France ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement (publié au *Journal officiel de la République* du 12 juin 2004) ;

Vu la circulaire n°2006/006 du 27 juillet 2006 relative aux opérations de récolement des collections des musées de France ;

Vu la lettre des recommandations relatives aux modalités de restitution des données statistiques et des extraits du procès-verbal de récolement des collections des musées de France en date du 03 novembre 2010 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville d'Aix-en-Provence du 7 novembre 2011 fixant le plan de récolement des musées d'Aix-en-Provence.

---

## I. Conditions du récolement

Conformément au titre II (récolement des collections d'un musée de France) de l'arrêté du 25 mai 2004 relatif aux inventaires des musées, ont été constatés, pour chaque bien/lot :

- la présence du bien dans les collections (ou son absence pour prêt à l'extérieur) ;
- sa localisation dans les réserves ;
- l'état du bien ;
- son marquage ;
- la conformité de l'inscription avec le bien ainsi que, le cas échéant, avec les différentes sources documentaires, archives, dossiers d'œuvres, catalogues.

Récolement des objets de collection s'opère à partir de documents écrits, au premier rang desquels figure l'inventaire.

Le Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence, comme l'immense majorité des muséums de France, ne possède pas un inventaire unique et normalisé. Il n'existe donc pas d'inventaire réglementaire au sens du code du patrimoine. En revanche, il détient pour certaines collections un ou plusieurs catalogues (registres d'entrées, listes d'objets, archives, etc.) assimilables à des inventaires documentaires. Néanmoins ces catalogues ne sont ni complets, ni cohérents entre eux : variation des champs, absence de statut administratif ou juridique, etc.

## **II. Méthodologie adoptée**

En 2001, le Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence a transféré ses collections dans de nouveaux locaux. Ce déménagement a été l'occasion de réaliser un premier tri (non exhaustif) ainsi qu'une estimation des quantités de spécimens présents dans les collections.

En 2011, en l'absence d'inventaire normalisé, une liste (comptage pièce par pièce) a été effectuée à partir des objets présents dans les réserves et dans les salles d'exposition du Muséum en application de la délibération du Conseil Municipal du 7 novembre 2011 fixant le plan de récolement des musées d'Aix-en-Provence.

Les chiffres pris en compte dans ce présent PV sont ceux qui font état des collections en 2014. Ils sont donc différents de ceux du plan de récolement de 2011 pour trois raisons principales :

- l'inventaire cité en 2011 était une estimation de spécimens réalisée lors du déménagement des collections en 2001 ;
- l'acquisition par dons de nouveaux spécimens ;
- la récupération après 2011, auprès des personnes qui s'occupent des inventaires de paléontologie, de spécimens de minéralogie mélangés à leurs collections.

Chaque objet a été identifié, et toutes les informations récoltées sont enregistrées sous la forme d'un tableau Excel.

Cinq mois ont été nécessaires (2011-2012) pour mener ce travail à bien (comptage, détermination, sélection, conditionnement, rangement et saisie sous fichier Excel)

## **III. Champs couverts par le récolement**

Sur 8813 spécimens de minéraux recensés dans les collections, 4561 ont été classés en collections patrimoniales, le reste se répartissant entre collections d'études ou pédagogiques.

Ces minéraux sont issus pour la grande majorité du patrimoine ancien du muséum et proviennent de 57 pays différents, France comprise.

Ils se répartissent en 11 collections :

- Coquand (don de 1839)
- Panescorse (don de 1882)
- Honoré martin (don de 1890)
- Irigouin (don de 1991)
- Aude (don de 1892)
- Rostan d'Abancourt (don de 1892)
- Laforêt (don de 1894)

- Alexis (don de 1897)
- Robert (don entre 1902 et 1905)
- Ville d'Aix (constituée au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle)
- Collection générale (constituée durant le 20<sup>ème</sup> siècle)

Référence bibliographique :

-Henri Coquand, Cours de géologie professé au musée d'histoire naturelle.  
Imprimerie Martin, Aix-en-Provence (1839).

## **IV. Résultats des campagnes de récolement**

La campagne de récolement fait apparaître qu'aucune de ces collections n'était localisée précisément, ni marquée, ni inventoriée au titre des biens patrimoniaux.

A la date de rédaction de ce procès-verbal, aucun objet n'est prêté ou en dépôt à l'extérieur du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence.

## **V. Etat de conservation des biens**

Quelques traces d'oxydations et de dégradations s'observent sur certains échantillons de sulfures ou de chlorures (sensibles à l'oxygène et à l'humidité de l'air). Il s'agit de traces anciennes probablement occasionnées lors des nombreux déménagements et stockages dans des locaux inadaptés pour les collections.

## **VI. Suites à donner au traitement des collections**

Opérations à mener à l'issue du récolement :

- Etudier un conditionnement spécifique aux minéraux radioactifs et amiante.
- Marquer les spécimens avec un numéro d'inventaire réglementaire.
- Photographier les minéraux individuellement.
- Saisir ces collections dans la base de données Musédoc élaborée par le service informatique de la ville d'Aix-en-Provence pour l'inventaire des collections du Muséum d'histoire naturelle.
- Mettre en ligne à la disposition du public l'ensemble des images des collections.

## **VII. Synthèse des collections minéralogiques**

Les collections minéralogiques sont constituées de dons datés pour la plupart entre 1839 et 1905. Ces fonds anciens représentent une valeur patrimoniale de par la présence pour les spécimens d'une année pour les dons, d'une détermination et d'une localisation géographique. Ces collections sont accompagnées de leurs étiquettes d'origine.

Pour les collections d'Henri Coquand et du docteur Aude, le catalogue de chacune de ces collections a été conservé dans les archives du muséum et un numéro collé directement sur le spécimen permet de le reconnaître. Ainsi il a été possible de confronter la liste et le nombre

d'échantillons figurant sur chaque catalogue avec les spécimens encore présent dans les collections.

Dans les catalogues, la distinction entre roches et minéraux n'a pas été faite.

Pour la collection d'Henri Coquand (donnée en 1839 à la création du muséum) le catalogue mentionne 1 429 échantillons et 1 038 ont pu être identifiés.

Pour la collection du Docteur Aude (donnée en 1892) le catalogue mentionne 3 407 échantillons mais seuls 2 475 d'entre eux ont pu être identifiés.

Cette importante différence s'explique vraisemblable par la perte du numéro collé sur le spécimen qui rend ensuite impossible l'attribution du spécimen à une collection connue. Rangés dans les collections d'études, de nombreux spécimens (4 887) n'ont pas d'étiquette, ni de numéro, et les échantillons manquants en font sûrement partie, d'autant qu'il ne s'agit pas de pièces rares ou ayant une certaine valeur marchande.

Hors ces collections anciennes, les autres minéraux mis en collection patrimoniale sont des minéraux remarquables présents au muséum.

Les collections anciennes mettent en valeur des spécimens issus de gisements depuis longtemps épuisés, détruits ou oubliés.

Type de collection	Nombre total de spécimens	Nombre de spécimens patrimoniaux
Minéralogie	8 813	4 561

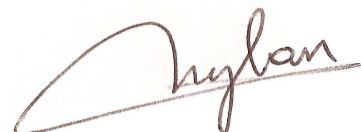
## VIII. Evaluation qualitative du récolement

Le récolement des collections de minéralogie a permis de constater la présence de l'ensemble des biens culturels de cette discipline du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence.

Il reste maintenant un travail d'information du public en valorisant ces collections.

Fait à Aix-en-Provence le 26 janvier 2015,

Le Conservateur en chef  
du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence



Gilles CHEYLAN

# Procès-verbal de récolement

## Collection de pétrographie



Vu le loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, codifiée conformément à l'ordonnance n° 2004-178 du 20 février 2004, au code du patrimoine (livre IV) ;

Vu le décret n°2002-852 du 2 mai 2002 pris en application de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relatif aux musées de France ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement (publié au *Journal officiel de la République* du 12 juin 2004) ;

Vu la circulaire n°2006/006 du 27 juillet 2006 relative aux opérations de récolement des collections des musées de France ;

Vu la lettre des recommandations relatives aux modalités de restitution des données statistiques et des extraits du procès-verbal de récolement des collections des musées de France en date du 03 novembre 2010 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville d'Aix-en-Provence du 7 novembre 2011 fixant le plan de récolement des musées d'Aix-en-Provence.

---

## V. Conditions du récolement

Conformément au titre II (récolement des collections d'un musée de France) de l'arrêté du 25 mai 2004 relatif aux inventaires des musées, ont été constatés, pour chaque bien/lot :

- la présence du bien dans les collections (ou son absence pour prêt à l'extérieur) ;
- sa localisation dans les réserves ;
- l'état du bien ;
- son marquage ;
- la conformité de l'inscription avec le bien ainsi que, le cas échéant, avec les différentes sources documentaires, archives, dossiers d'œuvres, catalogues.

Récoler les objets de collection s'opère à partir de documents écrits, au premier rang desquels figure l'inventaire.

Le Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence, comme l'immense majorité des muséums de France, ne possède pas un inventaire unique et normalisé. Il n'existe donc pas d'inventaire réglementaire au sens du code du patrimoine. En revanche, il détient pour certaines collections un ou plusieurs catalogues (registres d'entrées, listes d'objets, archives, etc.) assimilables à des inventaires documentaires. Néanmoins ces catalogues ne sont ni complets, ni cohérents entre eux : variation des champs, absence de statut administratif ou juridique, etc.

## **VI. Méthodologie adoptée**

En 2001, le Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence a transféré ses collections dans de nouveaux locaux. Ce déménagement a été l'occasion de réaliser un premier tri (non exhaustif) ainsi qu'une estimation des quantités de spécimens présents dans les collections.

En 2011, en l'absence d'inventaire normalisé, une liste (comptage pièce par pièce) a été effectuée à partir des objets présents dans les réserves et dans les salles d'exposition du Muséum en application de la délibération du Conseil Municipal du 7 novembre 2011 fixant le plan de récolement des musées d'Aix-en-Provence.

Les chiffres pris en compte dans ce présent PV sont ceux qui font état des collections en 2014. Ils sont donc différents depuis 2011 pour trois raisons principales :

- l'inventaire cité en 2011 était une estimation de spécimens réalisée lors du déménagement des collections en 2001 ;
- l'acquisition par dons de nouveaux spécimens ;
- la récupération après 2011, auprès des personnes qui s'occupent des inventaires de paléontologie de spécimens de pétrographie mélangés à leurs collections.

Chaque objet a été identifié, et toutes les informations récoltées sont enregistrées sous la forme d'un tableau Excel.

Cinq mois ont été nécessaires (2011-2012) pour mener ce travail à bien (comptage, détermination, sélection, conditionnement, rangement et saisie sous fichier Excel)

## **VII. Champs couverts par le récolement**

Sur 5 373 spécimens de roches recensés dans les collections, 1 718 ont été classés en collections patrimoniales, le reste se répartissant entre collections d'études ou pédagogiques.

Ces roches sont issues pour la grande majorité du patrimoine ancien du muséum et proviennent de 34 pays différents, France comprise.

Elles se répartissent en 10 collections :

- Coquand (don de 1839)
- Panescorse (don de 1882)
- Honoré martin (don de 1890)
- Rostan d'Abancourt (don de 1892)
- Aude ((don de 1892)
- Laforêt (don de 1894)
- Alexis (don de 1897)



- Robert (don entre 1902 et 1905)
- Ville d'Aix (constituée au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle)
- Collection générale (constituée durant 20<sup>ème</sup> siècle)

Références bibliographiques :

-Henri Coquand, Cours de géologie professé au musée d'histoire naturelle. Imprimerie Martin, Aix-en-Provence (1839).

- Jean Le Loeuff, Ferdinand Panescorse and his classification of coprolites. Bull. New Mexico Mus. of Nat. Hist. and science, 57 (2012) p.147-151

## **VIII. Résultats des campagnes de récolement**

La campagne de récolement fait apparaître qu'aucune de ces collections n'était localisée précisément, ni marquée, ni inventoriée au titre des biens patrimoniaux.

A la date de rédaction de ce procès-verbal, aucun objet n'est prêté ou en dépôt à l'extérieur du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence.

## **V. Etat de conservation des biens**

Il n'y a pas eu de traces de problèmes de conservation à l'occasion de cette campagne de récolement.

## **VI. Suites à donner au traitement des collections**

Opérations à mener à l'issue du récolement :

- Etudier un conditionnement spécifique aux roches radioactives et amiante.
- Marquer les spécimens avec un numéro d'inventaire réglementaire.
- Photographier les roches individuellement.
- Saisir ces collections dans la base de données Musédoc élaborée par le service informatique de la ville d'Aix-en-Provence pour l'inventaire des collections du Muséum d'histoire naturelle.
- Mettre en ligne à la disposition du public l'ensemble des images des collections.

## **VII. Synthèse des collections pétrographiques**

Les collections de roches sont constituées de dons datés pour la plupart entre 1839 et 1905. Ces fonds anciens représentent une valeur patrimoniale de par la présence pour les spécimens d'une année pour les dons, d'une détermination et d'une localisation géographique. Ces collections sont accompagnées de leurs étiquettes d'origine.

Pour les collections d'Henri Coquand et du docteur Aude, le catalogue de chacune de ces collections a été conservé dans les archives du muséum et un numéro collé directement sur le spécimen permet de le reconnaître. Ainsi il a été possible de confronter la liste et le nombre

d'échantillons figurant sur chaque catalogue avec les spécimens encore présents dans les collections.

Dans les catalogues, la distinction entre roches et minéraux n'a pas été faite.

Pour la collection d'Henri Coquand (donnée en 1839 à la création du muséum) le catalogue mentionne 1 429 échantillons et 1 038 ont pu être identifiés.

Pour la collection du Docteur Aude (donnée en 1892) le catalogue mentionne 3 407 échantillons mais seuls 2 475 d'entre eux ont pu être identifiés.

Cette importante différence s'explique vraisemblable par la perte du numéro collé sur le spécimen qui rend ensuite impossible l'attribution du spécimen à une collection connue. Rangés dans les collections d'études, de nombreux spécimens (4 887) n'ont pas d'étiquette, ni de numéro, et les échantillons manquants en font sûrement partie, d'autant qu'il ne s'agit pas de pièces rares ou ayant une certaine valeur marchande.

Hormis ces collections anciennes, les autres roches mises en collection patrimoniale sont des roches remarquables présentes au muséum.

Les collections anciennes mettent en valeur des spécimens issus de gisements depuis longtemps épuisés, détruits ou oubliés.

Type de collection	Nombre total de spécimens	Nombre de spécimens patrimoniaux
Pétrographie	5 373	1 718

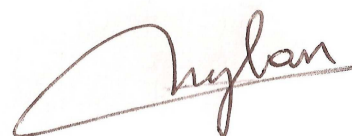
## VIII. Evaluation qualitative du récolement

Le récolement des collections pétrographiques a permis de constater la présence de l'ensemble des biens culturels de cette discipline du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence.

Il reste maintenant un travail d'information du public en valorisant ces collections.

Fait à Aix-en-Provence le 26 janvier 2015,

Le Conservateur en chef  
du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence



Gilles CHEYLAN

# Procès-verbal de récolement Collections de Paléobotanique



---

Vu la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, codifiée conformément à l'ordonnance n°2004-178 du 20 février 2004, au code du patrimoine (livre IV) ;

Vu le décret n°2002-852 du 2 mai 2002 pris en application de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relatif aux musées de France ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement (publié au *Journal officiel de la République* du 12 juin 2004) ;

Vu la circulaire n°2006/006 du 27 juillet 2006 relative aux opérations de récolement des collections des musées de France ;

Vu la lettre de recommandation relative aux modalités de restitution des données statistiques et des extraits du procès-verbal de récolement des collections des musées de France en date du 03 novembre 2010.

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville d'Aix-en-Provence du 7 novembre 2011 fixant le plan de récolement des musées d'Aix-en-Provence.

---

## – Conditions du récolement

Conformément au titre II (récolement des collections d'un musée de France) de l'arrêté du 25 mai 2004 relatif aux inventaires des musées, ont été constatés, pour chaque bien/lot :

la présence du bien dans les collections (ou son absence pour prêt à l'extérieur) ;  
sa localisation dans les réserves ;  
l'état du bien ;  
son marquage ;  
la conformité de l'inscription avec le bien ainsi que, le cas échéant, avec les différentes sources documentaires, archives, dossiers d'œuvres, catalogues.

Récoler les objets de collection s'opère à partir de documents écrits, au premier rang desquels figure l'inventaire.

Le Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence, comme l'immense majorité des muséums de France, ne possède pas un inventaire unique et normalisé. Il n'existe donc pas d'inventaire

réglementaire au sens du code du patrimoine. En revanche, il détient pour certaines collections un ou plusieurs catalogues (registres d'entrées, listes d'objets, archives, etc.) assimilables à des inventaires documentaires. Néanmoins, ces catalogues ne sont ni complets ni cohérents entre eux : variation des champs, absence de statut administratif ou juridique, etc.

## – Méthodologie adoptée

En 2001, le Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence a transféré ses collections dans de nouveaux locaux. Ce déménagement a été l'occasion de réaliser un premier tri (non exhaustif) ainsi qu'une estimation des quantités de spécimens présents dans les collections.

En 2010, un stagiaire de LII a réalisé le marquage et la saisie sur un tableau excel d'une partie de la collection de plantes fossiles de la collection de Saporta.

Durant le mois d'août 2015, l'ensemble de la collection de paléobotanique a été révisée et expertisée afin d'identifier les collections remarquables méritant d'être classées en collections patrimoniales (sites remarquables, donateurs prestigieux, spécimens d'intérêt, etc.).

## – Champs couverts par le récolement

L'ensemble des collections de paléobotanique représente 3085 échantillons, correspondant à 4292 spécimens.

Parmi ceux-ci, 4 lots représentant 1666 parts et 2099 spécimens ont été classés en collections patrimoniales. Le reste se répartissant entre collections d'études et collections pédagogiques.

Le premier lot correspond à la collection du Comte Gaston de Saporta, célèbre paléobotaniste aixois. Sa collection était initialement déposée au Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris, mais en 1902, plusieurs années après sa mort, son fils Antoine a demandé au Muséum National de donner au muséum d'Aix les doubles de la collection de son père. Celle-ci est non seulement constituée de spécimens locaux (Oligocène des plâtrières d'Aix et de Manosque) mais a été complétée par des échantillons de différentes localités correspondant à différents âges (Travertin de Sézanne, Cinérite de Perrier,...). Elle représente 562 parts et 568 spécimens. Cette collection présente un intérêt historique et scientifique très important car Gaston de Saporta était un paléobotaniste reconnu par la communauté scientifique qui a rédigé de nombreux ouvrages sur le sujet dont :

*Sur le rôle des végétaux à feuilles caduques dans les flores tertiaires antérieures au miocène proprement dit et spécialement dans celle du gypse d'Aix, 1863.*

*Études sur la végétation du sud-est de la France à l'époque tertiaire : révision de la flore des gypses d'Aix, 1872.*

*Le Monde des plantes avant l'apparition de l'homme, 1879.*

Le second lot est constitué des collections de paléobotanique locale (Oligocène des plâtrières d'Aix) constituées au XIX<sup>ème</sup> siècle par le muséum d'Aix. Il représente 89 parts et 137 spécimens. Ce lot présente un intérêt historique pour le muséum car ces pièces étaient

présentées au public en 1905, mais également un intérêt scientifique car les galeries dans lesquelles les échantillons ont été prélevés ne sont plus accessibles depuis 1950.

Un troisième lot est constitué par des collections du XIX<sup>ème</sup> siècle regroupant des échantillons de flore du carbonifère de la Grand Combe, de Lens, ou d'Allemagne et du Permien. Il représente 109 parts et 158 spécimens. Il s'agit essentiellement d'un intérêt historique et muséographique.

Enfin, un dernier lot témoigne des activités de recherches du muséum dans les années 1950-1960, période au cours de laquelle plusieurs campagnes de fouilles ont été réalisées dans l'Oligocène de Bois d'Asson, commune de Saint Maime (Alpes de Haute-Provence). Ces échantillons ont ensuite été étudiés et déterminés par François Ducos, collaborateur du muséum. Ce lot représente 906 parts et 1236 spécimens et présente un intérêt scientifique certain. En 1958 François Ducos présentait les résultats préliminaires de ses activités de recherches (*Les plantes fossiles de l'Oligocène du Bois-d'Asson, Basses-Alpes*) lors du 83<sup>ème</sup> congrès des sociétés savantes, malheureusement l'étude plus détaillée qu'il désirait publier n'a jamais été achevée.

## – Résultats des campagnes de récolement

Seule une partie de la collection de Saporta (292 échantillons de plantes oligocène) a été inventoriée et marquée comme une collection patrimoniale.

A la date de rédaction de ce procès-verbal, aucun objet n'est prêté ou en dépôt à l'extérieur du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence. Il n'y a pas de biens non vus ou manquants, ni détruits.

## – Marquage des biens

Sur les 292 échantillons inventoriés le numéro d'inventaire a été marqué à l'encre de Chine directement sur le spécimen.

## VI. État de conservation des biens

Dans l'ensemble, la collection est en bon état de conservation. Toutefois, certains spécimens anciens présentent un taux d'empoussièrement très important et nécessiteraient d'être nettoyés.

De plus, lors de l'inventaire de la collection de Saporta, plusieurs échantillons très fragiles fossilisés sur une plaquette de calcaire très fine, ont été intégré à un support en plâtre. De nombreux spécimens non encore inventoriés méritent d'être restaurés et consolidés de la même façon.

## IX. Suites à donner au traitement des collections

Opérations à mener à l'issue du récolement :

Nettoyage, restauration et consolidation des spécimens.  
 Marquage des objets avec un numéro d'inventaire réglementaire.  
 Photographie des objets individuellement ou par ensemble.  
 Mettre en ligne à la disposition du public l'ensemble des images des collections.  
 Basculer l'ensemble du fichier Excel sur la base de données musédoc.

## X. Synthèse des collections de paléobotanique.

Les collections de paléobotanique sont issues de nombreux dons de personnes (Gaston de Saporta, Louise Rostan d'Abancourt, François Ducos,...) ayant eu une relation plus ou moins forte avec le Muséum et la ville d'Aix-en-Provence. Elles présentent un intérêt historique, scientifique et muséographique et témoignent de la richesse paléontologique locale et régionale, ainsi que des activités de recherche du muséum.

Type de collection	Nombre total de spécimens		Nombre total de spécimens patrimoniaux	
	parts	spécimens	parts	spécimens
Collection Oligocène de Saporta			562	568
Collection XIX <sup>ème</sup> Oligocène			89	137
Collection XIX <sup>ème</sup> Primaire			109	158
Collection Ducos			906	1236
Collections de paléobotanique du muséum d'Aix-en-Provence	3085	4292	1666	2099

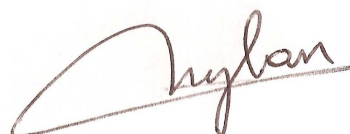
## XI. Évaluation qualitative du récolement

Le récolement des collections de paléobotanique a permis de constater la présence de l'ensemble des biens culturels de cette discipline du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence.

Il reste maintenant un travail d'information du public d'une part, et un travail plus en profondeur avec le recoupement des archives du Muséum d'autre part.

Fait à Aix-en-Provence le 31 août 2015,

Le Conservateur en chef  
 du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence



Gilles Cheylan

# Procès-verbal de récolement

## Collections de Botanique du Muséum d'Aix-en-Provence



---

Vu la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, codifiée conformément à l'ordonnance n°2004-178 du 20 février 2004, au code du patrimoine (livre IV) ;

Vu le décret n°2002-852 du 2 mai 2002 pris en application de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relatif aux musées de France ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement (publié au *Journal officiel de la République* du 12 juin 2004) ;

Vu la circulaire n°2006/006 du 27 juillet 2006 relative aux opérations de récolement des collections des musées de France ;

Vu la lettre de recommandation relative aux modalités de restitution des données statistiques et des extraits du procès-verbal de récolement des collections des musées de France en date du 03 novembre 2010.

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville d'Aix-en-Provence du 7 novembre 2011 fixant le plan de récolement des musées d'Aix-en-Provence.

---

### – Conditions du récolement

Conformément au titre II (récolement des collections d'un musée de France) de l'arrêté du 25 mai 2004 relatif aux inventaires des musées, ont été constatés, pour chaque bien/lot :

la présence du bien dans les collections (ou son absence pour prêt à l'extérieur) ;

sa localisation dans les réserves ;

l'état du bien ;

son marquage ;

la conformité de l'inscription avec le bien ainsi que, le cas échéant, avec les différentes sources documentaires, archives, dossiers d'œuvres, catalogues.

Récoler les objets de collection s'opère à partir de documents écrits, au premier rang desquels figure l'inventaire.

Le Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence, comme l'immense majorité des muséums de France, ne possède pas un inventaire unique et normalisé. Il n'existe donc pas d'inventaire réglementaire au sens du code du patrimoine. En revanche, il détient pour certaines collections un ou plusieurs catalogues (registres d'entrées, listes d'objets, archives, etc.) assimilables à des inventaires documentaires. Néanmoins, ces catalogues ne sont ni complets ni cohérents entre eux : variation des champs, absence de statut administratif ou juridique, etc.

## – **Méthodologie adoptée**

En 2001, le Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence a transféré ses collections dans de nouveaux locaux. Ce déménagement a été l'occasion de réaliser un premier classement, ainsi qu'une estimation des quantités de spécimens présents dans les collections.

En 2011, une opération d'expertise de toutes les collections botaniques conservées par le Muséum a été menée. A cette occasion, chaque herbier a été décrit le plus précisément possible (forme, contenu, état) et a fait l'objet d'une estimation relativement précise du nombre de parts qu'il contient.

Un catalogue récapitulatif a alors été rédigé, au sein duquel sont détaillées, séparément, les collections d'herbier appartenant à la ville d'Aix-en-Provence, ainsi que les collections confiées en dépôt par l'Université d'Aix-Marseille, Campus de Saint-Jérôme (ex Université Paul Cézanne Aix-Marseille III).

Un peu plus d'un an a été nécessaire pour mener ce travail à bien (janvier 2011 - mars 2012). Ce sont ces collections qui ont été récolées au cours du mois de mars 2015.

## – **Champs couverts par le récolement**

Ce procès verbal concerne uniquement les collections botaniques dont la ville d'Aix-en-Provence est propriétaire. Les collections mises en dépôt au Muséum par d'autres institutions sont traitées dans un procès verbal spécifique.

Il prend en compte à la fois les collections de Phanérogames et celles de Cryptogames.

## – **Résultats de la campagne de récolement**

La campagne de récolement a permis de contrôler de manière exhaustive la présence des collections botaniques inventoriées en 2011-2012, et conservées dans nos locaux. En effet, compte tenu du nombre élevé d'objets conservés, le récolement a porté sur les collections et non pas sur les objets, à l'exception des collections ayant fait l'objet d'un travail de restauration de chaque part.

Les 67 collections inventoriées en 2011-2012 (soit environ 108662 parts) ont ainsi été récolées.



Les herbiers ayant bénéficié d'une restauration complète ont été numérotés part par part (item par item). Ces numéros, déclinés à partir du numéro du lot correspondant, sont imprimés sur des étiquettes, elles-mêmes apposées sur chaque item. A ce jour, ces collections restaurées représentant environ 40373 parts inventoriées avec un numéro d'inventaire réglementaire regroupées dans 11 collections.

Par ailleurs, des dons ont été reçus depuis le dernier inventaire de 2011-2012. Ces dons ont été expertisés et ajoutés aux collections inventoriées en 2011-12. En 2015, il apparaît que 5 collections contenant environ 8027 parts sont entrées dans les collections depuis 3 ans (mars 2012-avril 2015).

A l'issue de ce récolement, nous avons pu déterminer quelles collections font l'objet d'un classement au titre des objets patrimoniaux et lesquelles seront conservées en tant que collections d'étude.

<b>Statut des collections :</b>	<b>Nombre de collections</b>	<b>Nombre de parts</b>
patrimoniales	69	116275
étude	3	414
<b>TOTAL</b>	<b>72</b>	<b>116689</b>

Il est à noter que parmi les collections patrimoniales, 31 types sont présents, notamment dans les collections Dughi (lichens) et Martin (orchidées). Ces types, spécimens princeps ayant servi à décrire une nouvelle espèce végétale, renforcent l'intérêt scientifique de ces collections.

A la date de rédaction de ce procès-verbal, aucun objet n'est prêté ou en dépôt à l'extérieur du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence.

Il n'a été constaté l'absence ou la destruction d'aucun bien.

## **– Numérotation et classement des biens**

Les herbiers au Muséum d'Aix sont classés par collection (souvent : une collection = ensemble de récoltes rassemblées par une même personne).

Au sein de chaque collection, les items (parts) sont classés, lorsqu'ils le sont, soit par ordre alphabétique (Famille, Genre, Espèce), soit en respectant une classification particulière (index ou flore).

Lorsque cela s'avère nécessaire, nous reclassons les collections dont les parts ont été mélangées afin de faciliter leur consultation et leur mise en valeur. Une partie des collections n'a pas encore pu être reclassée, ce qui nécessitera un travail important dans le futur.

Tous les herbiers portent un numéro d'inventaire réglementaire (numéro de lot) apposé sur le premier carton de la collection. Tous les numéros de lots sont reportés dans le registre.

Certaines collections ont également bénéficié d'une numérisation et/ou d'une saisie part par part dans une base de données nationale (base SONNERAT, gérée par le MNHN plus de 23000 parts accessibles en ligne à la date de rédaction du PV).

## VI. Publications

Au cours de ces dernières années, plusieurs publications ont porté sur les collections d'herbiers conservées au MHNA, et/ou ont été rédigées par des membres de l'équipe :

Delnatte C., 2012. L'empoisonnement des herbiers anciens. *La Garance voyageuse*, 99: 14-19.

Delnatte C., 2012. De l'utilité des herbiers. *Le Monde des Plantes* n°503.

Delnatte C. & Mossion V. Les types nomenclatureaux de l'herbier du Muséum d'Aix-en-Provence. *Acta Botanica Gallica*, soumis.

Delnatte C., 2013. Actes du colloque de Digne-les-bains relatif aux bases de données d'herbier. *Bulletin de la Société Linnéenne de Lyon*, t. 82, Mars-Avril 2013.

Delnatte C., Riera E. & T. Thibaut, 2013. Valorisation de l'alguier de Jean Callé du MHN d'Aix-en-Provence, *Bulletin de la Société Linnéenne de Provence*, t. 64, Novembre 2013.

Graille M., 2013. L'Herbier Maurice Heullant. *Bulletin de la Société Botanique du Vaucluse*, n° 22, Octobre 2013.

## VII. État de conservation des biens

La campagne d'expertise a permis de constater l'état de conservation de chacune des collections. Les observations ainsi réalisées ont été notées sur des fiches individuelles attachées à chaque herbier.

Les situations sont très diverses, en fonction de l'âge de la collection et de ses conditions de conservations antérieures. Certaines sont en parfait état, d'autres souffrent de dégradations légères à importantes dues majoritairement à des attaques d'insectes ou à l'humidité.

Il est important de noter que tous les facteurs potentiels de dégradation font depuis plusieurs années l'objet de mesures de prévention adaptées. De ce fait, les collections ne seront plus amenées à subir de dégradations aussi importantes que par le passé.

De plus, l'état de conservation de certaines collections a été considérablement amélioré par la réalisation d'opérations dites de restauration, consistant à changer le support d'origine (lorsque son état de dégradation le justifie) afin de conserver l'intégrité du spécimen et de son étiquette. Le support est alors remplacé par du papier neutre, spécialement destiné à la conservation.

## VIII. Suites à donner au traitement des collections

Il est prévu, au cours des prochaines années, de poursuivre les opérations déjà en cours, visant à garantir la bonne conservation et la mise en valeur des collections botaniques :

- poursuite de la mise en place de mesures de conservation préventive
- restauration (avec ou sans changement des supports d'origine)
- XII. reclassement et reconditionnement si nécessaire
- XIII. numérisation dans le cadre du projet e-recolnat du MNHN (62000 parts environ)
- XIV. informatisation des parts numérisées dans le cadre de e-recolnat.

## **XIX. Évaluation qualitative du récolement**

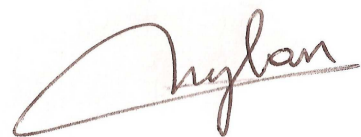
Le récolement des collections de botanique a permis de constater la présence de l'ensemble des biens culturels de cette discipline appartenant au Muséum d'histoire naturelle de la ville d'Aix-en-Provence.

Un travail d'expertise complet et précis a été mené, aboutissant à une meilleure connaissance du contenu et de l'état de chaque collection.

Il reste maintenant à poursuivre les opérations de mise en valeur de ce patrimoine d'une part, et un travail plus bibliographique avec le recoupement des archives du Muséum d'autre part.

Fait à Aix-en-Provence le 1 septembre 2015,

Le Conservateur en chef  
du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence



Gilles Cheylan

# Collections d'entomologie et Arthropodes divers



---

Vu la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, codifiée conformément à l'ordonnance n°2004-178 du 20 février 2004, au code du patrimoine (livre IV) ;

Vu le décret n°2002-852 du 2 mai 2002 pris en application de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relatif aux musées de France ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement (publié au *Journal officiel de la République* du 12 juin 2004) ;

Vu la circulaire n°2006/006 du 27 juillet 2006 relative aux opérations de récolement des collections des musées de France ;

Vu la lettre de recommandation relative aux modalités de restitution des données statistiques et des extraits du procès-verbal de récolement des collections des musées de France en date du 03 novembre 2010.

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville d'Aix-en-Provence du 7 novembre 2011 fixant le plan de récolement des musées d'Aix-en-Provence.

---

## – Conditions du récolement

Conformément au titre II (récolement des collections d'un musée de France) de l'arrêté du 25 mai 2004 relatif aux inventaires des musées, ont été constatés, pour chaque bien/lot :

la présence du bien dans les collections (ou son absence pour prêt à l'extérieur) ;

sa localisation dans les réserves ;

l'état du bien ;

son marquage ;

la conformité de l'inscription avec le bien ainsi que, le cas échéant, avec les différentes sources documentaires, archives, dossiers d'œuvres, catalogues.

Récoler les objets de collection s'opère à partir de documents écrits, au premier rang desquels figure l'inventaire.

Le Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence, comme l'immense majorité des muséums de France, ne possède pas un inventaire unique et normalisé. Il n'existe donc pas d'inventaire réglementaire au sens du code du patrimoine. En revanche, il détient pour certaines collections un ou plusieurs catalogues (registres d'entrées, listes d'objets, archives, etc.) assimilables à des inventaires documentaires. Ce ne serait pas un handicap majeur s'ils étaient complets et cohérents entre eux, ce qui est rarement la règle (variation des champs, absence de statut administratif ou juridique, etc.).

## – **Méthodologie adoptée**

En 2001, le Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence a déménagé ses collections dans de nouveaux locaux. Ce déménagement a été l'occasion de réunir sur un même lieu l'ensemble des collections entomologiques.

En 2004, François Dusoulier a réalisé une expertise de chaque collection entomologique, précisant les intérêts (historique ou scientifique) notables. Puis il a réalisé une liste des familles contenues dans chaque boîte et une estimation du nombre de spécimens. Le récolement a été réalisé sur la base de cette expertise.

En 2015, en l'absence d'inventaire normalisé, une liste (comptage pièce par pièce) des 15 collections a été réalisée à partir des objets présents dans les réserves du Muséum.

Pour chaque boîte, le nom des familles représentées a été noté dans un tableau Excel ainsi que le nombre de spécimens présents dans la boîte. Cette liste nous servira d'inventaire pour le prochain plan de récolement décennal.

Ce travail a été effectué entre janvier et mars 2015.

## – **Champs couverts par le récolement**

Les 15 collections entomologiques du muséum comprennent 430 boîtes renfermant 45 423 spécimens. Parmi ces collections, 5 lots : Achard (21 boîtes : 696 spécimens), Chabrier (52 boîtes : 3299 spécimens), Fiereck (31 boîtes : 3985 spécimens), Lévêque (48 boîtes : 3637 spécimens) et Meyer (70 boîtes : 27309 spécimens) ont été classés en collections patrimoniales.

Les collections Achard et Chabrier présentent un intérêt historique car ces collections, constituées à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et au début du XX<sup>ème</sup> siècle, sont les seules collections anciennes d'entomologie du muséum ayant été conservées. Les autres ont été détruites dans un incendie en 1944.

Les autres lots (Fiereck, Lévêque et Meyer) présentent un intérêt scientifique important car les spécimens sont bien renseignés (dates et lieux de récolte). Ces collections, acquises après 1950 pour reconstituer le fonds du muséum, ont été constituées dans la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle à partir de récoltes effectuées en Provence et peuvent être utilisées comme collections de référence.

## – Résultats des campagnes de récolement

La campagne de récolement fait apparaître qu'aucune de ces collections n'était localisée précisément, ni marquée, ni inventoriée au titre des biens patrimoniaux.

Suite à ce travail préliminaire nous avons identifié les collections remarquables dignes d'être classées en collections patrimoniales (collections historiques et scientifiques).

A la date de rédaction de ce procès-verbal, aucun objet n'est prêté ou en dépôt à l'extérieur du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence. Il n'y a pas de biens non vus ou manquants, ni détruits.

## – Marquage des biens

Aucun objet n'a été marqué avec un numéro d'inventaire réglementaire.

Tous les objets ont été photographiés par ensemble (boîte).

## VI. Etat de conservation des biens

Les flacons de produit insecticide (classés nocifs aujourd'hui) placés dans les boîtes à insectes ont été retirés et vont être remplacés par des produits moins toxiques pour l'homme.

## XV. Suites à donner au traitement des collections

Opérations à mener à l'issue du récolement :

enregistrer les collections dans la base de données musédoc élaborée par le service informatique de la ville ;

marquer les collections.

## XVI. Synthèse des collections d'insectes et autres Arthropodes

Type de collection	Nombre de spécimens total	Nombre de spécimens patrimoniaux
Entomologie	430 boîtes et 45423 spécimens	222 boîtes et 38926 spécimens

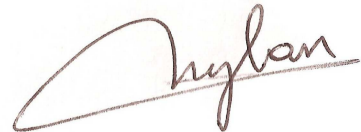
## XVII. Evaluation qualitative du récolement

Le récolement des collections d'entomologie a permis de constater la présence de l'ensemble des biens culturels de ce compartiment thématique du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence.

Il reste maintenant un travail de marquage et d'enregistrement dans la base de données.

Fait à Aix-en-Provence le 31 août 2015,

Le Conservateur en chef  
du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-provence

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Gilles Cheylan'. The signature is written in a cursive style with a large, sweeping initial 'G'.

Gilles CHEYLAN

# Procès-verbal de récolement

## Collections d'invertébrés actuels

### A : Les lamellibranches

---



Vu la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, codifiée conformément à l'ordonnance n°2004-178 du 20 février 2004, au code du patrimoine (livre IV) ;

Vu le décret n°2002-852 du 2 mai 2002 pris en application de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relatif aux musées de France ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement (publié au *Journal officiel de la République* du 12 juin 2004) ;

Vu la circulaire n°2006/006 du 27 juillet 2006 relative aux opérations de récolement des collections des musées de France ;

Vu la lettre de recommandation relative aux modalités de restitution des données statistiques et des extraits du procès-verbal de récolement des collections des musées de France en date du 03 novembre 2010.

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville d'Aix-en-Provence du 7 novembre 2011 fixant le plan de récolement des musées d'Aix-en-Provence.

---

### – Conditions du récolement

Conformément au titre II (récolement des collections d'un musée de France) de l'arrêté du 25 mai 2004 relatif aux inventaires des musées, ont été constatés, pour chaque bien/lot :

la présence du bien dans les collections (ou son absence pour prêt à l'extérieur) ;

sa localisation dans les réserves ;

l'état du bien ;

son marquage ;

la conformité de l'inscription avec le bien ainsi que, le cas échéant, avec les différentes sources documentaires, archives, dossiers d'œuvres, catalogues.



Récoler les objets de collection s'opère à partir de documents écrits, au premier rang desquels figure l'inventaire.

Le Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence, comme l'immense majorité des muséums de France, ne possède pas un inventaire unique et normalisé. Il n'existe donc pas d'inventaire réglementaire au sens du code du patrimoine. En revanche, il détient pour certaines collections un ou plusieurs catalogues (registres d'entrées, listes d'objets, archives, etc.) assimilables à des inventaires documentaires. Ce ne serait pas un handicap majeur s'ils étaient complets et cohérents entre eux, ce qui est rarement la règle (variation des champs, absence de statut administratif ou juridique, etc.).

## – **Méthodologie adoptée**

En 2001, le Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence a déménagé ses collections dans de nouveaux locaux. Ce déménagement a été l'occasion de réaliser un premier tri (non exhaustif) ainsi qu'une estimation des quantités de spécimens présents dans les collections.

En 2014, en l'absence d'inventaire normalisé, une liste (comptage pièce par pièce) des deux collections patrimoniales a été effectuée sur les objets présents dans les réserves du Muséum.

Chaque objet a fait l'objet d'une détermination, et toutes les informations récoltées ont été enregistrées sous la forme d'un tableau Excel. Cette liste nous servira d'inventaire pour le prochain plan de récolement décennal.

Ce travail a été effectué entre juin 2014 et mars 2015.

## – **Champs couverts par le récolement**

Sur 16901 objets, deux lots Rostan et Boyer (3929 et 1073 spécimens respectivement) ont été classés en collections patrimoniales.

La collection Rostan, du nom d'une bienfaitrice du muséum, concerne de fait la collection générale du muséum au moment de sa ré-ouverture en 1905. C'est donc une collection historique renfermant des spécimens du monde entier et dont certains datent de la création du muséum en 1838.

La collection Boyer, constituée à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, réunit des spécimens du monde entier. Les échantillons sont bien informés (déterminations et provenance) et sont restés emballés depuis plus d'un siècle permettant ainsi leur conservation. L'intérêt de cette collection réside dans sa diversité et la qualité des spécimens.

Les autres collections (placées en collections d'études et collections pédagogiques) nécessitent un travail plus approfondi, et une vraie expertise. Une étude des coquillages méditerranéens contenus dans ces collections, par Gérard Bonard (amateur spécialiste des coquillages de Méditerranée), est en cours.

## – **Résultats des campagnes de récolement**

La campagne de récolement fait apparaître qu'aucune de ces collections n'était localisée précisément, ni marquée, ni inventoriée au titre des biens patrimoniaux.

Suite à ce travail préliminaire, nous avons identifié les collections remarquables dignes d'être classées en collections patrimoniales (collections historiques, complètes, donateurs prestigieux, etc.).

A la date de rédaction de ce procès-verbal, aucun objet n'est prêté ou en dépôt à l'extérieur du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence. Il n'y a pas de biens non vus ou manquants, ni détruits.

## **– Marquage des biens**

Aucun objet n'a été marqué avec un numéro d'inventaire réglementaire.

Aucun objet n'a été photographié, individuellement ou par ensemble.

## **VI. Etat de conservation des biens**

A l'occasion de cette campagne de récolement, un fort taux d'empoussièrement a été noté ainsi que des insectes morts dans les sachets.

## **XVIII. Suites à donner au traitement des collections**

Opérations à mener à l'issue du récolement :

marquer les collections Rostan et Boyer;

photographier les collections Rostan et Boyer;

enregistrer les deux collections dans la base de données Muséedoc élaborée par le service informatique de la ville d'Aix-en-Provence pour l'inventaire des collections du Muséum d'histoire naturelle.

## **XIX. Synthèse des collections de lamellibranches actuels**

Type de collection	Nombre de spécimens total	Nombre de spécimens patrimoniaux
Lamellibranches actuels	16901	5002

## **XX. Evaluation qualitative du récolement**

Le récolement des collections de lamellibranches actuels a permis de constater la présence de l'ensemble des biens culturels de ce compartiment thématique du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence.

Il reste maintenant un travail de marquage, photographie et enregistrement dans la base de données.

Fait à Aix-en-Provence le 31 août 2015,

Le Conservateur en chef du  
Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-provence

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Cheylan', written in a cursive style with a large initial 'C'.

Gilles CHEYLAN

# Procès-verbal de récolement

## Collections d'invertébrés actuels

### B : Les gastéropodes

---



Vu la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, codifiée conformément à l'ordonnance n°2004-178 du 20 février 2004, au code du patrimoine (livre IV) ;

Vu le décret n°2002-852 du 2 mai 2002 pris en application de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relatif aux musées de France ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement (publié au *Journal officiel de la République* du 12 juin 2004) ;

Vu la circulaire n°2006/006 du 27 juillet 2006 relative aux opérations de récolement des collections des musées de France ;

Vu la lettre de recommandation relative aux modalités de restitution des données statistiques et des extraits du procès-verbal de récolement des collections des musées de France en date du 03 novembre 2010.

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville d'Aix-en-Provence du 7 novembre 2011 fixant le plan de récolement des musées d'Aix-en-Provence.

---

### – Conditions du récolement

Conformément au titre II (récolement des collections d'un musée de France) de l'arrêté du 25 mai 2004 relatif aux inventaires des musées, ont été constatés, pour chaque bien/lot :

la présence du bien dans les collections (ou son absence pour prêt à l'extérieur) ;

sa localisation dans les réserves ;

l'état du bien ;

son marquage ;

la conformité de l'inscription avec le bien ainsi que, le cas échéant, avec les différentes sources documentaires, archives, dossiers d'œuvres, catalogues.

Récoler les objets de collection s'opère à partir de documents écrits, au premier rang desquels figure l'inventaire.

Le Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence, comme l'immense majorité des muséums de France, ne possède pas un inventaire unique et normalisé. Il n'existe donc pas d'inventaire réglementaire au sens du code du patrimoine. En revanche, il détient pour certaines collections un ou plusieurs catalogues (registres d'entrées, listes d'objets, archives, etc.) assimilables à des inventaires documentaires. Ce ne serait pas un handicap majeur s'ils étaient complets et cohérents entre eux, ce qui est rarement la règle (variation des champs, absence de statut administratif ou juridique, etc.).

## – **Méthodologie adoptée**

En 2001, le Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence a déménagé ses collections dans de nouveaux locaux. Ce déménagement a été l'occasion de réaliser un premier tri (non exhaustif) ainsi qu'une estimation des quantités de spécimens présents dans les collections.

En 2014, en l'absence d'inventaire normalisé, une liste (comptage pièce par pièce) des deux collections patrimoniales a été effectuée sur les objets présents dans les réserves du Muséum.

Chaque objet a fait l'objet d'une détermination, et toutes les informations récoltées ont été enregistrées sous la forme d'un tableau Excel. Cette liste nous servira d'inventaire pour le prochain plan de récolement décennal.

Ce travail a été effectué entre juin 2014 et mars 2015.

## – **Champs couverts par le récolement**

Sur 88027 objets, deux lots : Rostan et Boyer (35272 et 3962 spécimens respectivement) ont été classés en collections patrimoniales.

La collection Rostan, du nom d'une bienfaitrice du muséum, concerne de fait la collection générale du muséum au moment de sa ré-ouverture en 1905. C'est donc une collection historique renfermant des spécimens du monde entier et dont certains datent de la création du muséum en 1838.

La collection Boyer, constituée à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, réunit des spécimens du monde entier. Les échantillons sont bien informés (déterminations et provenance) et sont restés emballés depuis plus d'un siècle permettant ainsi leur conservation. L'intérêt de cette collection réside dans sa diversité et la qualité des spécimens.

Les autres collections (placées en collections d'études et collections pédagogiques) nécessitent un travail plus approfondi d'inventaire, et une vraie expertise. Une étude des coquillages méditerranéens contenus dans ces collections, par Gérard Bonard (amateur spécialiste des coquillages de Méditerranée), est en cours.

## – **Résultats des campagnes de récolement**

La campagne de récolement fait apparaître qu'aucune de ces collections n'était localisée précisément, ni marquée, ni inventoriée au titre des biens patrimoniaux.

Suite à ce travail préliminaire nous avons identifié les collections remarquables dignes d'être classées en collections patrimoniales (collections historiques, complètes, donateurs prestigieux, etc.).

A la date de rédaction de ce procès-verbal, trois sacs de coquillages en vrac (150 spécimens environ) sont prêtés à Gérard Bonard afin de réaliser une détermination des spécimens.

## – Marquage des biens

Aucun objet n'a été marqué avec un numéro d'inventaire réglementaire.

Aucun objet n'a été photographié, individuellement ou par ensemble.

## VI. Etat de conservation des biens

A l'occasion de cette campagne de récolement, un fort taux d'empoussièrement a été noté ainsi que des insectes morts dans les sachets.

## XXI. Suites à donner au traitement des collections

Opérations à mener à l'issue du récolement :

marquer les collections Rostan et Boyer;

photographier les collections Rostan et Boyer;

enregistrer les deux collections dans la base de données Musédoc élaborée par le service informatique de la ville d'Aix-en-Provence pour l'inventaire des collections du Muséum d'histoire naturelle.

## XXII. Synthèse des collections de Gastéropodes actuels

Type de collection	Nombre de spécimens total	Nombre de spécimens patrimoniaux
Gastéropodes actuels	88027	39234

## XXIII. Evaluation qualitative du récolement

Le récolement des collections de gastéropodes actuels a permis de constater la présence de l'ensemble des biens culturels de ce compartiment thématique du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence.

Il reste maintenant un travail de marquage, photographie et enregistrement dans la base de données.

Fait à Aix-en-Provence le 31 août 2015,

Le Conservateur en chef du Muséum d'histoire naturelle  
d'Aix-en-provence

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Cheylan', written in a cursive style with a large loop at the beginning.

Gilles CHEYLAN

# Procès-verbal de récolement

## Collections d'invertébrés actuels

### C: Divers

---



Vu la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, codifiée conformément à l'ordonnance n°2004-178 du 20 février 2004, au code du patrimoine (livre IV) ;

Vu le décret n°2002-852 du 2 mai 2002 pris en application de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relatif aux musées de France ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement (publié au *Journal officiel de la République* du 12 juin 2004) ;

Vu la circulaire n°2006/006 du 27 juillet 2006 relative aux opérations de récolement des collections des musées de France ;

Vu la lettre de recommandation relative aux modalités de restitution des données statistiques et des extraits du procès-verbal de récolement des collections des musées de France en date du 03 novembre 2010.

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville d'Aix-en-Provence du 7 novembre 2011 fixant le plan de récolement des musées d'Aix-en-Provence.

---

### – Conditions du récolement

Conformément au titre II (récolement des collections d'un musée de France) de l'arrêté du 25 mai 2004 relatif aux inventaires des musées, ont été constatés, pour chaque bien/lot :

la présence du bien dans les collections (ou son absence pour prêt à l'extérieur) ;

sa localisation dans les réserves ;

l'état du bien ;

son marquage ;

la conformité de l'inscription avec le bien ainsi que, le cas échéant, avec les différentes sources documentaires, archives, dossiers d'œuvres, catalogues.



Récoler les objets de collection s'opère à partir de documents écrits, au premier rang desquels figure l'inventaire.

Le Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence, comme l'immense majorité des muséums de France, ne possède pas un inventaire unique et normalisé. Il n'existe donc pas d'inventaire réglementaire au sens du code du patrimoine. En revanche, il détient pour certaines collections un ou plusieurs catalogues (registres d'entrées, listes d'objets, archives, etc.) assimilables à des inventaires documentaires. Ce ne serait pas un handicap majeur s'ils étaient complets et cohérents entre eux, ce qui est rarement la règle (variation des champs, absence de statut administratif ou juridique, etc.).

## – **Méthodologie adoptée**

En 2001, le Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence a déménagé ses collections dans de nouveaux locaux. Ce déménagement a été l'occasion de réaliser un premier tri (non exhaustif) ainsi qu'une estimation des quantités de spécimens présents dans les collections.

En 2014, en l'absence d'inventaire normalisé, une liste (comptage pièce par pièce) des trois collections patrimoniales a été effectuée à partir des objets présents dans les réserves du Muséum.

Chaque objet a fait l'objet d'une détermination, et toutes les informations récoltées ont été enregistrées sous la forme d'un tableau Excel. Cette liste nous servira d'inventaire pour le prochain plan de récolement décennal.

Ce travail a été effectué entre juin 2014 et mars 2015.

## – **Champs couverts par le récolement**

Sur 13185 objets, trois lots : Rostan, Boyer et Müller (1424, 57 et 377 spécimens respectivement) ont été classés en collections patrimoniales.

La collection Rostan, du nom d'une bienfaitrice du muséum, concerne de fait la collection générale du muséum au moment de sa ré-ouverture en 1905. C'est donc une collection historique renfermant des spécimens du monde entier et dont certains datent de la création du muséum en 1838.

La collection Boyer, constituée à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle réunit des spécimens du monde entier. Les échantillons sont bien informés (déterminations et provenance) et sont restés emballés depuis plus d'un siècle permettant ainsi leur conservation. L'intérêt de cette collection réside dans sa diversité et la qualité des spécimens.

La collection Müller, ancien directeur de recherche au CNRS, a été constituée dans le cadre de ses recherches sur les écosystèmes littoraux de l'Ile Maurice et sur les récifs coralliens des Seychelles et de la Guadeloupe, Jacques Müller a réuni une collection personnelle de coraux, d'algues calcaires et d'éponges qu'il a cédée au muséum. Cette collection est donc récente et bien documentée et présente un véritable intérêt scientifique.

## – Résultats des campagnes de récolement

La campagne de récolement fait apparaître qu'aucune de ces collections n'était localisée précisément, ni marquée, ni inventoriée au titre des biens patrimoniaux.

A la date de rédaction de ce procès-verbal, aucun objet n'est prêté ou en dépôt à l'extérieur du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence. Il n'y a pas de biens non vus ou manquants, ni détruits.

## – Marquage des biens

Aucun objet n'a été marqué avec un numéro d'inventaire réglementaire.

Aucun objet n'a été photographié, individuellement ou par ensembles.

## VI. Etat de conservation des biens

A l'occasion de cette campagne de récolement, un fort taux d'empoussièremment a été noté ainsi que des insectes morts dans les sachets.

## XXIV. Suites à donner au traitement des collections

Opérations à mener à l'issue du récolement :

marquer les collections Rostan, Boyer et Müller ;

photographier les collections Rostan, Boyer et Müller;

Enregistrer les trois collections dans la base de données Musédoc élaborée par le service informatique de la ville d'Aix-en-Provence pour l'inventaire des collections du Muséum d'histoire naturelle.

## XXV. Synthèse des collections d'invertébrés actuels divers

Type de collection	Nombre de spécimens	Nombre de spécimens patrimoniaux
Rostan	1424	1424
Boyer	57	57
Müller	377	377
Collections d'études	11327	
<b>Total divers (arthropodes, cnidaires,</b>	<b>13185</b>	<b>1858</b>

échinodermes etc...)		
----------------------	--	--

## **XXVI. Evaluation qualitative du récolement**

Le récolement des collections d'invertébrés actuels divers a permis de constater la présence de l'ensemble des biens culturels de ce compartiment thématique du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence.

Il reste maintenant un travail de marquage, photographie et enregistrement dans la base de données.

Fait à Aix-en-Provence le 31 août 2015,

Le Conservateur en chef du Muséum d'histoire naturelle  
d'Aix-en-provence



Gilles CHEYLAN

# Procès-verbal de récolement

## Collections de Zoologie A - Ostéologie



Vu la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, codifiée conformément à l'ordonnance n°2004-178 du 20 février 2004, au code du patrimoine (livre IV) ;

Vu le décret n°2002-852 du 2 mai 2002 pris en application de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relatif aux musées de France ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement (publié au *Journal officiel de la République* du 12 juin 2004) ;

Vu la circulaire n°2006/006 du 27 juillet 2006 relative aux opérations de récolement des collections des musées de France ;

Vu la lettre des recommandations relatives aux modalités de restitution des données statistiques et des extraits du procès-verbal de récolement des collections des musées de France en date du 03 novembre 2010 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville d'Aix-en-Provence du 7 novembre 2011 fixant le plan de récolement des musées d'Aix-en-Provence.

---

## XXVII. Conditions du récolement

Conformément au titre II (récolement des collections d'un musée de France) de l'arrêté du 25 mai 2004 relatif aux inventaires des musées, ont été constatés, pour chaque bien/lot :

- la présence du bien dans les collections (ou son absence pour prêt à l'extérieur) ;
- sa localisation dans les réserves ;
- l'état du bien ;
- son marquage ;
- la conformité de l'inscription avec le bien ainsi que, le cas échéant, avec les différentes sources documentaires, archives, dossiers d'œuvres, catalogues.

Récolement des objets de collection s'opère à partir de documents écrits, au premier rang desquels figure l'inventaire.

Le Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence, comme l'immense majorité des muséums de France, ne possède pas un inventaire unique et normalisé. Il n'existe donc pas d'inventaire réglementaire au sens du code du patrimoine. En revanche, il détient pour certaines collections un ou plusieurs catalogues (registres d'entrées, listes d'objets, archives, etc.) assimilables à des inventaires documentaires. Néanmoins, ces catalogues ne sont ni complets ni cohérents entre eux : variation des champs, absence de statut administratif ou juridique, etc.

## **XXVIII. Méthodologie adoptée**

En 2001, le Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence a transféré ses collections dans de nouveaux locaux. Ce déménagement a été l'occasion de réaliser un premier tri (non exhaustif) ainsi qu'une estimation des quantités de spécimens présents dans les collections.

En mars 2011, l'importante collection d'ostéologie de M. Gaëtan Tardy a été donnée au muséum. Ce don comprenant 217 spécimens représente à elle seule 42 % de la collection. En novembre 2011 dans le cadre de la délibération du Conseil Municipal du 7 novembre fixant le plan de récolement des musées d'Aix-en-Provence, un inventaire complet de ce fonds a été réalisé et dans la continuité de ce travail, la totalité des pièces ostéologiques a été révisée individuellement.

Il est apparu à la suite de cette expertise que 106 spécimens étaient déjà inventoriés sur la base de données, mais avec parfois des erreurs de détermination, et que 197 pièces n'avaient jamais été listées.

En 2012, en l'absence d'inventaire normalisé, une liste (comptage pièce par pièce) a été effectuée à partir des objets présents dans les réserves et dans les salles d'exposition du Muséum.

En parallèle à ce listing, un travail de détermination de chaque spécimen a été mené par un membre du personnel scientifique du Muséum afin d'établir la richesse de cet ensemble (spécimens rares, diversité taxonomique, donateurs historiques, etc.). Toutes les informations récoltées ont été enregistrées sous la forme d'un tableau Excel.

Un peu plus d'un an a été nécessaire (novembre 2011 - décembre 2012) pour mener ce travail à bien (classement, détermination, marquage, photos etc.).

## **XXIX. Champs couverts par le récolement**

La totalité des collections d'ostéologie (520 spécimens répartis en 57 lots distincts) a été classée en collection patrimoniale.

Parmi ces lots, on trouve des spécimens d'espèces sauvages locales mais aussi du monde entier et des espèces provenant de zoos français. Un lot se distingue des autres par la présence de nombreux spécimens de mammifères marins (cétacés et pinnipèdes) provenant d'échouages sur les côtes méditerranéennes du Sud-Est de la France et du Marineland d'Antibes. Ces spécimens ont été récoltés par Monsieur Gaëtan Tardy, équarrisseur à Carnoules (Var) entre les années 1970 à 2000.

## **XXX. Résultats des campagnes de récolement**

La campagne de récolement fait apparaître qu'une grande partie (197 objets) de ces collections n'était ni marquée, ni inventoriée au titre des biens patrimoniaux. Il s'agit de collections anciennes qui étaient localisées en divers endroits des réserves ou de dons récents qui ont nécessité un travail de détermination.

A la date de rédaction de ce procès-verbal, aucun objet n'est prêté ou en dépôt à l'extérieur du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence. Il n'y a pas de bien non vu ou manquant ni détruit.

## **XXXI. Marquage des biens**

Tous les objets sont marqués avec un numéro d'inventaire réglementaire sur le spécimen sauf dans le cas des petits éléments où le numéro est marqué sur une étiquette insérée dans le sachet contenant l'élément. Le choix a été pris de ranger chaque spécimen en suivant la classification phylogénique du vivant, le numéro d'inventaire permettant à lui seul d'identifier les différents lots.

Tous les numéros de lots sont reportés dans le registre.

Chaque objet a été photographié, individuellement ou par ensemble.

## **VI. État de conservation des biens**

Certaines pièces ostéologiques récentes ou anciennes présentent des incrustations de poussières et des rejets de matières graisseuses qui forment des tâches sombres et odorantes à la surface des os.

## **VII. Suites à donner au traitement des collections**

Opérations à mener à l'issue du récolement :

- Mettre en ligne à la disposition du public l'ensemble des images des collections.
- Basculer l'ensemble du fichier Excel sur la base de données MUSED OC.

## **VIII. Synthèse des collections d'ostéologie**

Les collections ostéologiques représentent une petite partie de l'ensemble des collections du Muséum. Elles sont issues de nombreux dons de personnes (Gaëtan Tardy, Dr Deleuil, Gilles Cheylan, etc..) ayant eu une relation plus ou moins forte avec le Muséum et la ville d'Aix-en-Provence.

Type de collection	Nombre de spécimens total	Nombre de spécimens patrimoniaux
Ostéologie	520	520

## **IX. Évaluation qualitative du récolement**

Le récolement des collections d'ostéologie a permis de constater la présence de l'ensemble des biens culturels de cette discipline du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence.

Il reste maintenant un travail d'information du public d'une part, et un travail plus en profondeur avec le recoupement des archives du Muséum d'autre part.

Fait à Aix-en-Provence le 26 janvier 2015,

Le Conservateur en chef  
du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence

A handwritten signature in brown ink, reading 'Cheylan', with a large, sweeping flourish on the left side.

Gilles CHEYLAN

Procès-verbal de récolement

# Collections de zoologie

## B – Fluide



Vu la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, codifiée conformément à l'ordonnance n°2004-178 du 20 février 2004, au code du patrimoine (livre IV) ;

Vu le décret n°2002-852 du 2 mai 2002 pris en application de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relatif aux musées de France ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement (publié au *Journal officiel de la République* du 12 juin 2004) ;

Vu la circulaire n°2006/006 du 27 juillet 2006 relative aux opérations de récolement des collections des musées de France ;

Vu la lettre des recommandations relatives aux modalités de restitution des données statistiques et des extraits du procès-verbal de récolement des collections des musées de France en date du 03 novembre 2010 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville d'Aix-en-Provence du 7 novembre 2011 fixant le plan de récolement des musées d'Aix-en-Provence.

---

## XXXII. Conditions du récolement

Conformément au titre II (récolement des collections d'un musée de France) de l'arrêté du 25 mai 2004 relatif aux inventaires des musées, ont été constatés, pour chaque bien/lot :

- la présence du bien dans les collections (ou son absence pour prêt à l'extérieur) ;
- sa localisation dans les réserves ;
- l'état du bien ;
- son marquage ;
- la conformité de l'inscription avec le bien ainsi que, le cas échéant, avec les différentes sources documentaires, archives, dossiers d'œuvres, catalogues.

Récoler les objets de collection s'opère à partir de documents écrits, au premier rang desquels figure l'inventaire.

Le Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence, comme l'immense majorité des muséums de France, ne possède pas un inventaire unique et normalisé. Il n'existe donc pas d'inventaire



réglementaire au sens du code du patrimoine. En revanche, il détient pour certaines collections un ou plusieurs catalogues (registres d'entrées, listes d'objets, archives, etc.) assimilables à des inventaires documentaires. Néanmoins, ces catalogues ne sont ni complets ni cohérents entre eux : variation des champs, absence de statut administratif ou juridique, etc.

### **XXXIII. Méthodologie adoptée**

En 2001, le Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence a transféré ses collections dans de nouveaux locaux. Ce déménagement a été l'occasion de réaliser un premier tri (non exhaustif) ainsi qu'une estimation des quantités de spécimens présents dans les collections.

En 2014, sur la base de la base de données MUSEDOC, un récolement a été effectué à partir des objets présents dans les réserves et dans les salles d'exposition du Muséum. Toutes les informations récoltées ont été enregistrées sous la forme d'un tableau Excel.

Quelques jours ont été nécessaires pour mener ce travail à bien.

### **XXXIV. Champs couverts par le récolement**

La totalité des collections de zoologie en fluide (306 objets) a été classée en collections patrimoniales.

Les spécimens de cette collection proviennent du monde entier et appartiennent à divers groupes taxonomiques (mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons).

### **XXXV. Résultats des campagnes de récolement**

La campagne de récolement fait apparaître qu'une partie (100 objets) de ces collections n'était ni marquée, ni inventoriée au titre des biens patrimoniaux. Il s'agit de collections anciennes qui étaient localisées en divers endroits des réserves ou de dons récents qui ont nécessité un travail de détermination.

A la date de rédaction de ce procès-verbal, aucun objet n'est prêté ou en dépôt à l'extérieur du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence.

A partir de la base de données MUSEDOC, il apparaît que 6 objets sont manquants.

### **XXXVI. Marquage des biens**

206 objets ont été marqués avec un numéro d'inventaire non réglementaire car ils ont été inventoriés en 2001 avant le passage de la loi Musée. Les 100 objets restants seront quant à eux marqués avec un numéro d'inventaire réglementaire respectant la loi Musée.

Tous les numéros d'inventaires sont reportés dans le registre.

## **VI. État de conservation des biens**

L'état de conservation des collections en fluide nécessite un reconditionnement de la majorité des objets. Beaucoup de flacons sont fendus ou cassés, entraînant l'évaporation partielle ou

totale des fluides de conservation (principalement du formol). De ce fait, certains spécimens sont totalement secs et rendent leur détermination difficile.

Certains flacons contiennent des dizaines de spécimens n'appartenant par forcément au même taxon et nécessiteraient un reconditionnement individuel.

## **X. Suites à donner au traitement des collections**

Opérations à mener à l'issue du récolement :

- Reconditionnement des spécimens.
- Marquage des 100 objets supplémentaires avec un numéro d'inventaire réglementaire.
- Photographie des objets individuellement ou par ensemble.
- Mettre en ligne à la disposition du public l'ensemble des images des collections.
- Basculer les 100 objets supplémentaires du fichier Excel sur la base de données Musédoc.

## **XI. Synthèse des collections de zoologie : Fluides**

Les collections de zoologie en fluide représentent une petite partie de l'ensemble des collections du Muséum.

Type de collection	Nombre de spécimens total	Nombre de spécimens patrimoniaux
Zoologie - Fluides	306	306

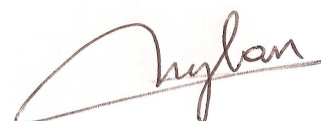
## **XII. Évaluation qualitative du récolement**

Le récolement des collections de zoologie en fluide a permis de constater l'absence de certains objets de cette discipline du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence.

Il reste maintenant un travail d'information du public d'une part, et un travail plus en profondeur avec le recoupement des archives du Muséum d'autre part.

Fait à Aix-en-Provence le 26 janvier 2015,

Le Conservateur en chef  
du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence



**Gilles CHEYLAN**

# Procès-verbal de récolement

## Collections de Zoologie

### – C - Taxidermie



---

Vu la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, codifiée conformément à l'ordonnance n°2004-178 du 20 février 2004, au code du patrimoine (livre IV) ;

Vu le décret n°2002-852 du 2 mai 2002 pris en application de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relatif aux musées de France ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement (publié au *Journal officiel de la République* du 12 juin 2004) ;

Vu la circulaire n°2006/006 du 27 juillet 2006 relative aux opérations de récolement des collections des musées de France ;

Vu la lettre de recommandation relative aux modalités de restitution des données statistiques et des extraits du procès-verbal de récolement des collections des musées de France en date du 03 novembre 2010.

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville d'Aix-en-Provence du 7 novembre 2011 fixant le plan de récolement des musées d'Aix-en-Provence.

---

## Conditions du récolement

Conformément au titre II (récolement des collections d'un musée de France) de l'arrêté du 25 mai 2004 relatif aux inventaires des musées, ont été constatés, pour chaque bien/lot :

- XXXVII. la présence du bien dans les collections (ou son absence pour prêt à l'extérieur) ;
- XXXVIII. sa localisation dans les réserves ;
- XXXIX. l'état du bien ;
- XL. son marquage ;
- XLI. la conformité de l'inscription avec le bien ainsi que, le cas échéant, avec les différentes sources documentaires, archives, dossiers d'œuvres, catalogues.

Récoler les objets de collection s'opère à partir de documents écrits, au premier rang desquels figure l'inventaire.

Le Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence, comme l'immense majorité des muséums de France, ne possède pas un inventaire unique et normalisé. Il n'existe donc pas d'inventaire réglementaire au sens du code du patrimoine. En revanche, il détient pour certaines collections un ou plusieurs catalogues (registres d'entrées, listes d'objets, archives, etc.) assimilables à des inventaires documentaires. Ce ne serait pas un handicap majeur s'ils étaient complets et cohérents entre eux, ce qui est rarement la règle (variation des champs, absence de statut administratif ou juridique, etc.).

## **Méthodologie adoptée**

Au début des années 1980, deux étudiants, Olivier Iborra et David Rosane réalisent l'inventaire de la collection d'oiseaux du muséum en utilisant comme référence l'ouvrage : *A coded list of the birds of the world*, Ernest Preston Edwards, 1974. Chaque espèce est désignée par un code constitué d'un nombre (genre) suivi d'une lettre (famille) suivi d'un nombre (espèce).

Un fichier papier a donc été réalisé dans lequel chaque fiche correspond à un spécimen présent dans les collections. Une étiquette avec le code est collée sur le socle du spécimen.

En 2001, le Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence a déménagé ses collections dans de nouveaux locaux. Ce déménagement a été l'occasion de réaliser un premier tri (non exhaustif) ainsi qu'une estimation des quantités de spécimens présents dans les collections et leur intégration dans la base de données Muséedoc.

En 2015, à partir de la base de données MuséeDoc, un contrôle de la présence de chaque spécimen a été effectué.

Chaque objet a fait l'objet d'un constat de son état de conservation ainsi que d'une re-détermination lorsque celle-ci s'avérait nécessaire. Toutes les informations modifiées ont été portées sur l'inventaire.

Ce travail a été effectué entre novembre 2014 et mai 2015.

## **Champs couverts par le récolement**

D'après la base de données, 2304 spécimens naturalisés sont présents dans les collections et sont classés en biens patrimoniaux. Depuis une vingtaine d'années la politique d'acquisition du muséum a permis d'enrichir et de compléter ce fonds ancien par l'achat (54) et la naturalisation (146) d'animaux récents.

Parmi ces collections, 3 grands lots se distinguent.

Le lot Carle (298 spécimens), acheté en 1838 par la Ville d'Aix en Provence, est l'origine de la création du muséum. Cet ensemble est constitué d'oiseaux provenant du monde entier.

Le lot Montvalon (588 spécimens), entré au muséum en 1898 rassemble des oiseaux essentiellement présents en Provence.

Le lot Deleuil (480 spécimens) donné en 1978 est constitué majoritairement d'oiseaux et de mammifères provenant de Tunisie, pays où il officiait comme docteur mais également de Provence. Tous les spécimens de ce lot sont conservés « en peau » c'est à dire des animaux éviscérés, tannés mais non montés.

## **Résultats des campagnes de récolement**

La campagne de récolement a fait apparaître un nombre important d'erreurs dans la base de données ainsi que nombreux spécimens non inventoriés (178). Ce travail a permis également de ré-attribuer ou de retirer certains spécimens de tel ou tel donateur sur la base des étiquettes originelles présentes ou absentes sur les socles.

Ceci s'explique par le fait que de nombreux oiseaux ont été retirés de leur socle à l'occasion de certaines expositions. Ces socles ont alors été repeints et une fois l'exposition terminée les spécimens n'ont pas forcément été replacés sur leur socle d'origine. Ainsi dans le lot Carle, 46 spécimens ont été retirés mais 115 ont été rajoutés, pour le lot Montvalon, ajout de 7 spécimens mais retrait de 102. De ce fait le lot Carle compte en définitive 367 spécimens et le lot Montvalon 493.

Il apparaît également que certains spécimens trop dégradés par le temps ont été détruits (44) sans que cela apparaissent dans la base de données et 35 autres pour qui la mention « spécimen détruit » figure sur la base de données.

Suite à ce travail la collection de zoologie-taxidermie compte 2383 spécimens.

Actuellement 1 seul spécimen est en prêt au Musée Requien d'Avignon.

Cette campagne de récolement a permis une réorganisation plus fonctionnelle et plus logique des collections de zoologie.

## **Marquage des biens**

Les spécimens des collections anciennes jamais inventoriés ainsi que les acquisitions récentes ont été marqués.

A cette occasion, un modèle d'étiquette standard informatisé a été créé, chacune d'entre elle a été plastifiée pour une meilleure conservation dans le temps, et apposées à chaque spécimen.

Aucun objet n'a été photographié, individuellement ou par ensemble.

## **VI. État de conservation des biens**

Beaucoup de spécimens de zoologie appartiennent à des collections du XIX<sup>ème</sup> siècle, et ont donc subi les dégâts du temps. De nombreux spécimens présentent un fort taux de poussière. Sur les becs et les pattes des oiseaux et sur les poissons anciens la graisse suinte et forme des couches sombres et poisseuses.

Des parties sont manquantes sur les plus vieux objets (ailes, pattes, becs, griffes, plumes, nageoires...).

Certains socles ont dû être changés et d'autres portent les marques d'une attaque ancienne par des insectes xylophages.

Par mesure préventive chaque spécimen est passé pendant 4 jours en chambre froide à -18°C.

## - Suites à donner au traitement des collections

Opérations à mener à l'issue du récolement :

XLII. photographier la totalité des spécimens ;

XLIII. nettoyer et dépeussier les spécimens ;

XLIV. identifier les spécimens présentant un intérêt historique et/ou scientifique justifiant une restauration ;

XLV. ajouter les dernières entrées et apporter les modifications dans la base de données Musédoc élaborée par le service informatique de la ville d'Aix-en-Provence pour l'inventaire des collections du Muséum d'histoire naturelle.

## - Synthèse des collections de Zoologie-Taxidermie

Type de collection	Nombre de spécimens total	Nombre de spécimens patrimoniaux
Mammifères	178	178
Oiseaux	2054	2054
Reptiles	96	96
Amphibiens	3	3
Poissons/Requins	52	52
Total	2383	2383

## - Évaluation qualitative du récolement

Le récolement des collections de zoologie a permis de constater la présence de l'ensemble des biens culturels de ce compartiment thématique du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence.

Fait à Aix-en-Provence le 31 août 2015,

Le Conservateur en chef  
du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence

A handwritten signature in brown ink, appearing to read 'Cheylan', written over a horizontal line.

Gilles CHEYLAN

# Procès-verbal de récolement

## Collections de Paléontologie des Vertébrés

### A – Mammifères

---



Vu la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, codifiée conformément à l'ordonnance n°2004-178 du 20 février 2004, au code du patrimoine (livre IV) ;

Vu le décret n°2002-852 du 2 mai 2002 pris en application de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relatif aux musées de France ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement (publié au *Journal officiel de la République* du 12 juin 2004) ;

Vu la circulaire n°2006/006 du 27 juillet 2006 relative aux opérations de récolement des collections des musées de France ;

Vu la lettre des recommandations relatives aux modalités de restitution des données statistiques et des extraits du procès-verbal de récolement des collections des musées de France en date du 03 novembre 2010 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville d'Aix-en-Provence du 7 novembre 2011 fixant le plan de récolement des musées d'Aix-en-Provence.

---

## **XLVI. Conditions du récolement**

Conformément au titre II (récolement des collections d'un musée de France) de l'arrêté du 25 mai 2004 relatif aux inventaires des musées, ont été constatés, pour chaque bien/lot :

- la présence du bien dans les collections (ou son absence pour prêt à l'extérieur) ;
- sa localisation dans les réserves ;
- l'état du bien ;
- son marquage ;
- la conformité de l'inscription avec le bien ainsi que, le cas échéant, avec les différentes sources documentaires, archives, dossiers d'œuvres, catalogues.

Récoler les objets de collection s'opère à partir de documents écrits, au premier rang desquels figure l'inventaire.

Le Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence, comme l'immense majorité des muséums de France, ne possède pas un inventaire unique et normalisé. Il n'existe donc pas d'inventaire



réglementaire au sens du code du patrimoine. En revanche, il détient pour certaines collections un ou plusieurs catalogues (registres d'entrées, listes d'objets, archives, etc.) assimilables à des inventaires documentaires. Néanmoins, ces catalogues ne sont ni complets ni cohérents entre eux : variation des champs, absence de statut administratif ou juridique, etc.

## **XLVII. Méthodologie adoptée**

En 2001, le Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence a transféré ses collections dans de nouveaux locaux. Ce déménagement a été l'occasion de réaliser un premier tri (non exhaustif) ainsi qu'une estimation des quantités de spécimens présents dans les collections.

En 2014, en l'absence d'inventaire normalisé, une liste (comptage pièce par pièce) a été effectuée à partir des objets présents dans les réserves et dans les salles d'exposition du Muséum.

Chaque objet a été identifié, et toutes les informations récoltées ont été enregistrés sous la forme d'un tableau Excel.

A l'issue de ce travail préliminaire, une campagne de diagnostic et d'expertise a été menée afin d'identifier les collections remarquables méritant d'être classées en collections patrimoniales (sites remarquables, donateurs prestigieux, spécimens d'intérêt, etc.).

La totalité des spécimens (hormis les plus volumineux) ont été reconditionnés sur des supports en mousse polyéthylène, dans des meubles à tiroirs.

Un mois a été nécessaire (mars 2014) pour mener ce travail à bien (classement, détermination).

## **XLVIII. Champs couverts par le récolement**

Sur 380 objets, 22 lots représentant 313 objets dentaires et/ou osseux ont été classés en collection patrimoniale, le reste se répartissant entre collections d'études et collections pédagogiques.

Sur ces 22 lots, on trouve des provenances nationales (18), autres pays européens (2), africaines (1) et chinoise (1). Parce qu'ils sont remarquables, historiques ou issus de donateurs prestigieux, ces lots ont été sélectionnés pour être classés en collections patrimoniales.

Parmi les pièces remarquables de cette collection on peut noter la présence de restes d'Ours de l'Atlas (*Ursus arctos crowtheri*), sous-espèce aujourd'hui éteinte, mais qui peuplait encore les massifs maghrébins à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. L'étude de ces restes a été publiée par J. MICHAUX et M. THÉVENOT (2007). L'histoire récente de l'ours brun (*Ursus arctos*) au Maghreb. Contribution des fossiles d'Algérie. *Mésogée*, 63 : 43-49 . Un spécimen vivant était même conservé au jardin zoologique de Marseille et a servi à établir cette sous espèce d'ours.

Est présent également dans cette collection le spécimen type de *Mistralestes arcensis*, petit mammifère primitif découvert en 2006 dans les terrains du Crétacé supérieur des environs d'Aix-en-Provence par l'équipe du Muséum (TABUCE R., TORTOSA T., VIANEY-LIAUD

M., GARCIA G., LEBRUN R., GODEFROID P., DUTOUR Y., BERTON S., VALENTIN X., et CHEYLAN G. (2013). New eutherian mammals from the Late Cretaceous of Aix-en-Provence Basin, south-eastern France. *Zoological Journal of the Linnean Society* 169 : 653-672).

Autres pièces notables, les restes de deux espèces de rhinocéros primitifs fossiles, le crâne associé à sa mandibule de *Molassitherium albigense* et la mandibule ainsi que quelques os de *Ronzotherium romani*, de la carrière d'Argile des Milles près d'Aix-en-Provence.

## **XLIX. Résultats des campagnes de récolement**

La campagne de récolement fait apparaître que seul le type de *Mistralestes arcensis* et les restes des deux espèces de rhinocéros primitifs étaient localisés, marqués et inventoriés au titre des biens patrimoniaux.

A la date de rédaction de ce procès-verbal, aucun objet n'est prêté ou en dépôt à l'extérieur du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence. Il n'y a pas de biens non vus ou manquants, ni détruits.

### **L. Marquage des biens**

A la date de rédaction de ce procès-verbal, aucun objet n'a encore fait l'objet d'un marquage avec un numéro d'inventaire réglementaire hormis les objets mentionnés précédemment.

## **VI. État de conservation des biens**

Il n'y a pas eu de traces détectées de problèmes de conservation à l'occasion de cette campagne de récolement.

## **XIII. Suites à donner au traitement des collections**

Opérations à mener à l'issue du récolement :

- Marquages des objets avec un numéro d'inventaire réglementaire.
- Photographie des objets individuellement ou par ensemble.
- Mettre en ligne à la disposition du public l'ensemble des images des collections.
- Basculer l'ensemble du fichier Excel sur la base de données MUSEDON.

## **XIV. Synthèse des collections de paléontologie des vertébrés : Mammifères**

Les collections paléontologiques des mammifères représentent une petite partie de l'ensemble des collections du Muséum. Elles sont issues de nombreux dons de personnes (Louise Rostan, Benjamin Arbousset, Ernest Gobert...) ayant eu une relation plus ou moins forte avec le Muséum et la ville d'Aix-en-Provence.

Type de collection	Nombre de spécimens total	Nombre de spécimens patrimoniaux
Paléontologie Mammifères	380	313

## **XV. Évaluation qualitative du récolement**

Le récolement des collections de paléontologie des mammifères a permis de constater la présence de l'ensemble des biens culturels de cette discipline du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence.

Il reste maintenant un travail d'information du public d'une part, et un travail plus en profondeur avec le recoupement des archives du Muséum d'autre part.

Fait à Aix-en-Provence le 26 janvier 2015,

Le Conservateur en chef  
du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence



Gilles CHEYLAN

# Procès-verbal de récolement

## Collections de Paléontologie des Vertébrés

### B – Poissons (Chondrichthyens - Ostéichthyens)

---



Vu la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, codifiée conformément à l'ordonnance n°2004-178 du 20 février 2004, au code du patrimoine (livre IV) ;

Vu le décret n°2002-852 du 2 mai 2002 pris en application de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relatif aux musées de France ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement (publié au *Journal officiel de la République* du 12 juin 2004) ;

Vu la circulaire n°2006/006 du 27 juillet 2006 relative aux opérations de récolement des collections des musées de France ;

Vu la lettre des recommandations relatives aux modalités de restitution des données statistiques et des extraits du procès-verbal de récolement des collections des musées de France en date du 03 novembre 2010 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville d'Aix-en-Provence du 7 novembre 2011 fixant le plan de récolement des musées d'Aix-en-Provence.

---

## LI. Conditions du récolement

Conformément au titre II (récolement des collections d'un musée de France) de l'arrêté du 25 mai 2004 relatif aux inventaires des musées, ont été constatés, pour chaque bien/lot :

- la présence du bien dans les collections (ou son absence pour prêt à l'extérieur) ;
- sa localisation dans les réserves ;
- l'état du bien ;
- son marquage ;
- la conformité de l'inscription avec le bien ainsi que, le cas échéant, avec les différentes sources documentaires, archives, dossiers d'œuvres, catalogues.

Récoler les objets de collection s'opère à partir de documents écrits, au premier rang desquels figure l'inventaire.

Le Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence, comme l'immense majorité des muséums de France, ne possède pas un inventaire unique et normalisé. Il n'existe donc pas d'inventaire réglementaire au sens du code du patrimoine. En revanche, il détient pour certaines collections un ou plusieurs catalogues (registres d'entrées, listes d'objets, archives, etc.) assimilables à des inventaires documentaires. Néanmoins, ces catalogues ne sont ni complets ni cohérents entre eux : variation des champs, absence de statut administratif ou juridique, etc.

## **LII. Méthodologie adoptée**

En 2001, le Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence a transféré ses collections dans de nouveaux locaux. Ce déménagement a été l'occasion de réaliser un premier tri (non exhaustif) ainsi qu'une estimation des quantités de spécimens présents dans les collections.

En 2014, en l'absence d'inventaire normalisé, une liste (comptage pièce par pièce) a été effectuée à partir des objets présents dans les réserves et dans les salles d'exposition du Muséum.

Chaque objet a été identifié, et toutes les informations récoltées ont été enregistrées sous la forme d'un tableau Excel.

A l'issue de ce travail préliminaire, une campagne de diagnostic et d'expertise a été menée afin d'identifier les collections remarquables méritant d'être classées en collections patrimoniales (sites remarquables, donateurs prestigieux, spécimens d'intérêt, etc.).

La totalité des spécimens (hormis les plus volumineux) ont été reconditionnés sur des supports en mousse polyéthylène, dans des meubles à tiroirs.

Deux mois ont été nécessaires (janvier - février 2011) pour mener ce travail à bien (classement, détermination).

## **LIII. Champs couverts par le récolement**

Sur 2 717 objets, 41 lots représentant 825 objets dentaires et/ou osseux ont été classés en collections patrimoniales. Le reste se répartissant entre collections d'études et collections pédagogiques.

Sur ces 41 lots, on trouve des provenances nationales (33), autres pays européens (3), africaines (2), américaine (1), libanaise (1) et arctique (1). Parce qu'ils sont remarquables, historiques ou issus de donateurs prestigieux, ces lots ont été sélectionnés pour être classés en collections patrimoniales. Le nombre élevé d'objets s'explique par les nombreux restes (écailles, dents, éléments osseux) de poissons/requins/raies trouvés lors des différentes campagnes de fouilles menées par l'équipe du Muséum. L'ensemble de ces fossiles est en cours d'étude et ne peut donc entrer dans l'immédiat dans les collections patrimoniales.

Parmi les spécimens, un fossile de *Notogoneus squamosseus* est un figuré dans une publication de 1934 : **Chabanaud P.**, 1934. Les Gonorhynchidés fossiles. *Annales du Musée d'histoire naturelle de Marseille*, XXVI, I..

## **LIV. Résultats des campagnes de récolement**

La campagne de récolement fait apparaître que seuls quatre lots étaient localisés, marqués et inventoriés au titre des biens patrimoniaux.

A la date de rédaction de ce procès-verbal, un seul objet est prêté pour étude. Il n'y a pas de bien non vu ou manquant, ni détruit.

## **LV. Marquage des biens**

A la date de rédaction de ce procès-verbal, aucun objet n'a encore fait l'objet d'un marquage avec un numéro d'inventaire réglementaire hormis les quatre lots mentionnés précédemment.

## **VI. État de conservation des biens**

Il n'y a pas eu de traces détectées de problèmes de conservation à l'occasion de cette campagne de récolement.

## **XVI. Suites à donner au traitement des collections**

Opérations à mener à l'issue du récolement :

- Marquage des objets avec un numéro d'inventaire réglementaire.
- Photographie des objets individuellement ou par ensemble.
- Mettre en ligne à la disposition du public l'ensemble des images des collections.
- Basculer l'ensemble du fichier Excel sur la base de données MUSED OC.

## **XVII. Synthèse des collections de paléontologie des vertébrés : Poissons (Chondrichthyens - Ostéichthyens)**

Les collections paléontologiques des poissons (Chondrichthyens - Ostéichthyens) représentent une petite partie de l'ensemble des collections du Muséum. Elles sont issues de nombreux dons de personnes (Louise Rostan, Benjamin Arbousset, Ernest Gobert...) ayant eu une relation plus ou moins forte avec le Muséum et la ville d'Aix-en-provence.

<b>Type de collection</b>	<b>Nombre de spécimens total</b>	<b>Nombre de spécimens patrimoniaux</b>
Paléontologie poissons		
Chondrichthyens	652	487
Ostéichthyens	2 066	339

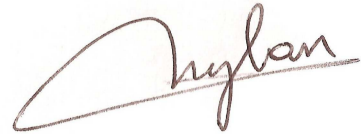
## **XVIII. Évaluation qualitative du récolement**

Le récolement des collections de paléontologie des poissons (Chondrichthyens - Ostéichthyens) a permis de constater la présence de l'ensemble des biens culturels de cette discipline du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence.

Il reste maintenant un travail d'information du public d'une part, et un travail plus en profondeur avec le recouplement des archives du Muséum d'autre part.

Fait à Aix-en-Provence le 26 janvier 2015

Le Conservateur en chef  
du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-provence

A handwritten signature in brown ink, reading 'Gilles Cheylan'. The signature is written in a cursive style with a large, sweeping initial 'G'.

Gilles CHEYLAN

# Procès-verbal de récolement

## Collection de paléontologie des vertébrés

### C - Reptiles

---



Vu la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, codifiée conformément à l'ordonnance n° 2004-178 du 20 février 2004, au code du patrimoine (livre IV) ;

Vu le décret n°2002-852 du 2 mai 2002 pris en application de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relatif aux musées de France ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement (publié au *Journal officiel de la République* du 12 juin 2004) ;

Vu la circulaire n°2006/006 du 27 juillet 2006 relative aux opérations de récolement des collections des musées de France ;

Vu la lettre de recommandation relative aux modalités de restitution des données statistiques et des extraits du procès-verbal de récolement des collections des musées de France en date du 03 novembre 2010 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville d'Aix-en-Provence du 7 novembre 2011 fixant le plan de récolement des musées d'Aix-en-Provence.

---

#### – Conditions du récolement

Conformément au titre II (récolement des collections d'un musée de France) de l'arrêté du 25 mai 2004 relatif aux inventaires des musées, ont été constatés, pour chaque bien/lot :

la présence et détermination du spécimen dans les collections ;  
sa localisation dans les réserves ;  
l'état du bien ;  
son marquage ;  
la conformité de l'inscription avec le bien ainsi que, le cas échéant, avec les différentes sources documentaires, archives, dossiers d'œuvres, catalogues ;  
Photographie des spécimens.



Récoler les objets de collection s'opère à partir de documents écrits, au premier rang desquels figure l'inventaire.

Le Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence, comme l'immense majorité des muséums de France, ne possède pas un inventaire unique et normalisé. Il n'existe donc pas d'inventaire réglementaire au sens du code du patrimoine. En revanche, il détient pour la paléontologie des reptiles un catalogue depuis 1995 (registre d'entrées avec : numéro d'inventaire, détermination du spécimen, lieu et année de récolte, récolteur ou donateur, étage géologique et numéro de terrain) assimilable à un inventaire documentaire. Néanmoins ce catalogue n'a pas de statut administratif ou juridique.

## – Méthodologie adoptée

En 2001, le Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence a transféré ses collections dans de nouveaux locaux. Ce déménagement a été l'occasion de réaliser un premier tri (non exhaustif) ainsi qu'une estimation des quantités de spécimens présents dans les collections.

En 2015 une liste faisant état des collections à ce jour a été réalisée à partir des objets présents dans les réserves du Muséum en application de la délibération du Conseil Municipal du 7 novembre 2011 fixant le plan de récolement des musées d'Aix-en-Provence.

Quatre mois ont été nécessaires (janvier à avril 2015) pour mener ce travail à bien (détermination, comptage, conditionnement, rangement, photographie et saisie sous fichier Excel)

## – Champs couverts par le récolement

Ces collections concernent les reptiles volants, reptiles marins, dinosaures, crocodiles, tortues, amphibiens et squamates (lézards et serpents) fossiles.

2 194 spécimens de reptiles fossiles sont recensés dans les collections. Ils ont été classés en collections patrimoniales, car ils concernent des restes pouvant être déterminés, qu'il s'agisse d'os, de dents ou d'œufs.

En plus de ces restes classés en collections patrimoniales, 1248 restes indéterminables à un niveau taxinomique satisfaisant (espèce ou genre) ont été classés en collections d'études. Ces restes concernent principalement des écailles de tortues, des fragments d'os et d'oeufs et des coquilles ou lames minces de coquilles.

Ces fossiles sont issus pour la très grande majorité des fouilles réalisées depuis vingt ans par le muséum dans la région d'Aix-en-Provence. Ce matériel est à la disposition de la communauté scientifique. Ces fossiles ont été étudiés soit en interne, dans le cadre d'une thèse de doctorat financée par une bourse CIFRE (Tortosa 2014), soit par des chercheurs de différentes universités (Montpellier II, MNHN de Paris, ENS de Paris, Lyon I...).

Certains ont fait l'objet de publications dans des revues spécialisées en paléontologie (dont un dinosaure type). D'autres sont des fossiles locaux donnés récemment par des amateurs.

## Références bibliographiques

### Description d'une espèce nouvelle de dinosaure (spécimen Type):

**T. Tortosa, E. Buffetaut, N. Vialle, Y. Dutour, E. Turini, G. Cheylan** (2013). A new abelisaurid dinosaur from the late cretaceous of southern France: paleobiogeographical implications. *Ann. Paleo.*, 100 (2013) p.63-86

### Restes fossiles figurés dans une publication:

**G. Garcia, M. Pincemaille, M. Vaney-Liaud, B. Marandat, E. Lorenz, G. Cheylan, H. Cappetta, J. Michaux, J. Sudre** (1999). Découverte du premier squelette presque complet de *Rhabdodon priscus* (Dinosauria, Ornithopoda) du Maastrichtien inférieur de Provence. *C. R. Acad. Sci. Paris*, 2a (328) p.415-421

**M. Vianey-Liaud, G. Garcia** (2000). The interest of French late Cretaceous dinosaur eggs and eggshells. *1st Inter. Sympo. Dino. Eggs and Babies*, Exten. Abstr. p.165-175

**M. Pincemaille-Quilleveré** (2002). Description d'un squelette partiel de *Rhabdodon priscus* (Euornithopoda) du Crétacé supérieur de Vitrolles (Bouches-du-Rhône). *Oryctos*, 4 p.39-70

**G. Garcia, Y. Dutour, I. Cojan, X. Valentin, G. Cheylan** (2003). Long-term fidelity of Megaloolithid eggs-layers to a large breeding-ground in the upper Cretaceous of Aix en Provence (southern France). *Paleovertebrata*, 32 (2-4) p.109-120

**G. Garcia, S. Amico, F. Fournier, E. Thouand, X. Valentin** (2010). A new Titanosaur genus (Dinosauria, Sauropoda) from the Late Cretaceous of southern France and its paleobiogeographic implication. *Bull. Soc. Geol. France*, 181 (3) p.269-277

**A. Osi, E. Prondvai, R. Butler, D.B. Weishampel** (2012). Phylogeny, histology and inferred body size evolution in a new Rhabdodontid dinosaur from the late Cretaceous of Hungary. *PlosOne*, 7(9) p.1-25

**B. Vila, A. Galobart, J. Ignacio Canudo, J. Le Loeuff, J. Dinares Turell, V. Riera, O. Oms, T. Tortosa, R. Gaete** (2012). The diversity of sauropod dinosaurs and their first taxonomic succession from the latest Cretaceous of southwestern Europe: clues to demise and extinction. *Pal., Pal., Pal.* p.1-20

**V. Diez Diaz, T. Tortosa, J. Le Loeuff** (2013). Sauropod diversity in the late Cretaceous of southwestern Europe : the lessons of odontology. *Ann. Paleo.*, 99 p.119-129

**E. Prondvai** (2014). Comparative bone histology of rhabdodontid dinosaurs. *Paleovertebrata*, p.1-31

**J.E. Martin, M. Rabi, Z. Csiki-Sava, S. Vasile** (2014). Cranial morphology of *Theriosuchus sympiestodon* (Mesoeucrocodylia, Atoposauridae) and the widespread occurrence of *Theriosuchus* in the late Cretaceous of Europe. *J. Pal.*, 88 (3) p.444-456

**Z. Csiki-Sava, E. Buffetaut, A. Osi, X. Pereda-Suberbiola, J.L. Brusatte** (2015). Island life in the Cretaceous faunal composition, biogeography, evolution and extinction of land-living vertebrates on the late Cretaceous European archipelago. *Zookeys*, 469 p.1-161

#### Citations:

**E. Buffetaut** (2008). Late Cretaceous Pterosaurs from France: a review. *Zitteliana*, München, B28 p.249-255

**A. Osi, E. Prondvai** (2013). Sympatry of two ankylosaurs (*Hungarosaurus* and cf *Struthiosaurus*) in the Santonian of Hungary. *Cretaceous Research*, 44 p.58-63

#### Thèse:

**T. Tortosa** (2014). *Vertébrés continentaux du Crétacé supérieur de Provence (Sud-est de la France)*. Mémoire de thèse, Université Pierre et Marie Curie, Paris 6 p.1-582

Le muséum conserve aussi dans ses collections un grand nombre de coquilles d'œufs de dinosaures récoltées dans les années 1950-1960 par les conservateurs du muséum à cette époque. Ces coquilles témoignent de la diversité des types et de la grande quantité des gisements fossilifères de Provence. Les très nombreuses références bibliographiques publiées dans les années 50 à 90 sur ces fossiles ne sont pas citées ici ; elles sont mentionnées en bibliographie dans les publications plus récentes.

## – Résultats des campagnes de récolement

La campagne de récolement fait apparaître qu'un tiers de cette collection était mal localisée, ni marquée, ni inventoriée au titre des biens patrimoniaux et que très peu de spécimens étaient photographiés.

## V. Etat de conservation des biens

Il n'y a pas de trace de problème de conservation observées à l'occasion de cette campagne de récolement. Il est nécessaire néanmoins d'adapter les meubles de rangement avec des mousses protectrices afin que les spécimens fragiles soient protégés.

## VI. Suites à donner au traitement de la collection

Opérations à mener à l'issue du récolement :  
étudier un conditionnement spécifique des spécimens dans les meubles de rangement ;

saisir ces collections dans la base de données Musédoc élaborée par le service informatique de la ville d'Aix-en-Provence pour l'inventaire des collections du Muséum d'histoire naturelle ;  
mettre en ligne à la disposition du public l'ensemble des images des collections.

## VII. Synthèse de la collection de paléontologie des reptiles

Le muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence organise depuis une vingtaine d'années des fouilles paléontologiques en région PACA. Le matériel récolté est préparé au sein du muséum pour être présenté au public ou accessible aux scientifiques.

Cette collection est donc le reflet des activités de recherches du muséum.

Nombre total de spécimens reptiles fossiles	Nombre de spécimens collections patrimoniales	Nombre de spécimens collections d'étude
3442	2194	1248

### -Origine géographique des spécimens :

- France (2175), autres pays (19)
- PACA (2143), autres régions (32)
- Bouches-du-Rhône (1235), Var (886), autres départements PACA (22)

### -Répartition temporelle des spécimens :

- Dons ou récoltes avant 1995 : 630
- Dons ou récoltes à partir de 1995 : 1564

### -Répartition d'origine des spécimens :

- Fouilles MHN Aix : 1930
- Dons de particuliers : 264

### -Répartition par étages géologiques des spécimens :

- Mésozoïque (2137), Cénozoïque (57)
- Crétacé (2132), Jurassique (3), Trias (2)
- Campanien-Maastrichtien (2100)

### -Répartition biologique des spécimens :

- Reptiles terrestres (2178), reptiles marins (12), reptiles volants (4)
- Dinosaures (1673), crocodiles (407), tortues (80), squamates (12), anura (6)

### -Répartition des spécimens par déterminations :

- lots d'ossements : 947
- lots de dents : 551
- lots d'œufs ou de pontes : 231
- lots de coquilles d'œufs : 465

## **VIII. Evaluation qualitative du récolement**

Le récolement de la collection de paléontologie des reptiles a permis de constater la présence de l'ensemble des biens culturels de cette discipline du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence à l'exception de 9 d'entre eux.


2 fragments de dents ont été détruits en 2010 pour réaliser des études géochimiques.

7 autres spécimens n'ont pas encore été retrouvés.

Il reste maintenant un travail d'information du public en valorisant ces collections et une collaboration continue avec des scientifiques spécialisés pour approfondir nos connaissances des reptiles fossiles du Crétacé de Provence.

Fait à Aix-en-Provence le 31 août 2015,

Le Conservateur en chef  
du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence



Gilles CHEYLAN

Procès-verbal de récolement

# Collections d'invertébrés fossiles

## A: Les lamelibranches

---



Vu la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, codifiée conformément à l'ordonnance n° 2004-178 du 20 février 2004, au code du patrimoine (livre IV) ;

Vu le décret n°2002-852 du 2 mai 2002 pris en application de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relatif aux musées de France ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement (publié au *Journal officiel de la République* du 12 juin 2004) ;

Vu la circulaire n°2006/006 du 27 juillet 2006 relative aux opérations de récolement des collections des musées de France ;

Vu la lettre des recommandations relatives aux modalités de restitution des données statistiques et des extraits du procès-verbal de récolement des collections des musées de France en date du 03 novembre 2010 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville d'Aix-en-Provence du 7 novembre 2011 fixant le plan de récolement des musées d'Aix-en-Provence.

---

## Conditions du récolement

Conformément au titre II (récolement des collections d'un musée de France) de l'arrêté du 25 mai 2004 relatif aux inventaires des musées, ont été constatés, pour chaque bien/lot :

la présence du bien dans les collections (ou son absence pour prêt à l'extérieur) ;

sa localisation dans les réserves ;

l'état du bien ;

son marquage ;

la conformité de l'inscription avec le bien ainsi que, le cas échéant, avec les différentes sources documentaires, archives, dossiers d'œuvres, catalogues.

Récoler les objets de collection s'opère à partir de documents écrits, au premier rang desquels figure l'inventaire.

Le Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence, comme l'immense majorité des muséums de France, ne possède pas un inventaire unique et normalisé. Il n'existe donc pas d'inventaire réglementaire au sens du code du patrimoine. En revanche, il détient pour certaines collections un ou plusieurs catalogues (registres d'entrées, listes d'objets, archives, etc.) assimilables à des inventaires documentaires. Néanmoins, ces catalogues ne sont ni complets ni cohérents entre eux : variation des champs, absence de statut administratif ou juridique, etc.

## **Méthodologie adoptée**

En 2001, le Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence a transféré ses collections dans de nouveaux locaux. Ce déménagement a été l'occasion de réaliser un premier tri (non exhaustif) ainsi qu'une estimation des quantités de spécimens présents dans les collections.

En 2012, en l'absence d'inventaire normalisé, une liste (comptage pièce par pièce) a été effectuée depuis les objets présents dans les réserves du Muséum en application de la délibération du Conseil Municipal du 7 novembre 2011 fixant le plan de récolement des musées d'Aix-en-Provence.

Chaque objet a fait l'objet d'une détermination, et toutes les informations récoltées ont été enregistrées sous la forme d'un tableau Excel.

Ce travail a été effectué entre février 2012 et mars 2014.

## **Champs couverts par le récolement**

Sur 7016 objets, 2 lots Benjamin Arbusset et Louise Rostan (702 et 2515 objets respectifs) ont été classés en collections patrimoniales

Le lot Arbusset présente un échantillonnage de fossiles assez variés et bien renseignés qui a été donné au muséum en 1996.

Le lot Rostan, donné en 1892 par Louise Rostan d'Abancourt, fait partie du fonds historique du muséum. Les spécimens sont collés sur une planchette de bois sur laquelle sont marquées toutes les informations.

Les spécimens restants ne sont pas assez renseignés ou ne présentent pas d'intérêt justifiant leur intégration comme collections patrimoniales. Ils sont toutefois conservés en tant que collections d'études et collections pédagogiques.

## **Résultats des campagnes de récolement**

La campagne de récolement fait apparaître qu'aucune de ces collections n'était localisée précisément, ni marquée, ni inventoriée au titre des biens patrimoniaux.

Suite à ce travail préliminaire nous avons identifié les collections remarquables dignes d'être classées en collections patrimoniales (collections historiques, complètes, donateurs prestigieux, etc.).

A la date de rédaction de ce procès-verbal, aucun objet n'est prêté ou en dépôt à l'extérieur du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence. Il n'y a pas de bien non vu ou manquant, ni détruit.

## **Marquage des biens**

Seuls les objets de la collection Arbousset (soit 702 objets) sont marqués avec un numéro d'inventaire réglementaire.

Le numéro de lot est reporté dans le registre.

Chaque objet a été photographié, individuellement ou par ensemble.

## **VI. Etat de conservation des biens**

A l'occasion de cette campagne de récolement, un fort taux d'empoussièrement a été noté sur les collections anciennes ainsi que des traces d'humidité sur les étiquettes et des insectes morts dans les sachets. La poussière et les traces d'humidité ont pour origine de très mauvaises conditions de conservation depuis la fermeture du muséum en 1936.

A partir de 1950, les collections de paléontologie étaient conservées dans les greniers de l'Hôtel Boyer d'Eguilles (6 rue Espariat) dans des cartons ou des meubles à tiroir. De 1996 à 2001, il a été procédé à un tri de ces collections, un dépoussiérage sommaire et la mise en sachet individuel des spécimens.

Le récolement a été l'occasion de sortir chaque spécimen de son sachet et de le dépoussiérer avant de le réensacheter.

### **- Suites à donner au traitement des collections**

Opérations à mener à l'issue du récolement :

Marquer la collection Rostan ;

Photographier la collection Rostan ;

Enregistrer les 2 collections dans la base de données Musédoc élaborée par le service informatique de la ville d'Aix-en-Provence pour l'inventaire des collections du Muséum d'histoire naturelle.

### **- Synthèse des collections de lamellibranches fossiles**

<b>Type de collection</b>	<b>Nombre de spécimens total</b>	<b>Nombre de spécimens patrimoniaux</b>
Lamellibranches fossiles	7016	3217



**Nota Bene : Un ensemble de 19958 fossiles d'invertébrés divers, collections mélangées sans provenances indiquées ni déterminations spécifiques, n'a pas été expertisé dans le cadre de ce récolement compte-tenu de l'absence d'intérêt scientifique et patrimonial de ces dons.**

## **- Evaluation qualitative du récolement**

Le récolement des collections de lamellibranches fossiles a permis de constater la présence de l'ensemble des biens culturels de cette discipline du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence.

Il reste maintenant un travail de marquage, photographie et enregistrement dans la base de données.

Fait à Aix-en-Provence le 26 janvier 2015,

Le Conservateur en chef  
du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence

A handwritten signature in brown ink, reading 'Gilles Cheylan'. The signature is stylized with a large, sweeping initial 'G' and a horizontal line underlining the name.

Gilles CHEYLAN



# Collections d'invertébrés fossiles

## B : Les gastéropodes

---

Vu la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, codifiée conformément à l'ordonnance n°2004-178 du 20 février 2004, au code du patrimoine (livre IV) ;

Vu le décret n°2002-852 du 2 mai 2002 pris en application de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relatif aux musées de France ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement (publié au *Journal officiel de la République* du 12 juin 2004) ;

Vu la circulaire n°2006/006 du 27 juillet 2006 relative aux opérations de récolement des collections des musées de France ;

Vu la lettre des recommandations relatives aux modalités de restitution des données statistiques et des extraits du procès-verbal de récolement des collections des musées de France en date du 03 novembre 2010 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville d'Aix-en-Provence du 7 novembre 2011 fixant le plan de récolement des musées d'Aix-en-Provence.

---

## Conditions du récolement

Conformément au titre II (récolement des collections d'un musée de France) de l'arrêté du 25 mai 2004 relatif aux inventaires des musées, ont été constatés, pour chaque bien/lot :

la présence du bien dans les collections (ou son absence pour prêt à l'extérieur) ;

sa localisation dans les réserves ;

l'état du bien ;

son marquage ;

la conformité de l'inscription avec le bien ainsi que, le cas échéant, avec les différentes sources documentaires, archives, dossiers d'œuvres, catalogues.

Récoler les objets de collection s'opère à partir de documents écrits, au premier rang desquels figure l'inventaire.

Le Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence, comme l'immense majorité des muséums de France, ne possède pas un inventaire unique et normalisé. Il n'existe donc pas d'inventaire réglementaire au sens du code du patrimoine. En revanche, il détient pour certaines collections un ou plusieurs catalogues (registres d'entrées, listes d'objets, archives, etc.) assimilables à des inventaires documentaires. Néanmoins, ces catalogues ne sont ni complets ni cohérents entre eux : variation des champs, absence de statut administratif ou juridique, etc.

## **Méthodologie adoptée**

En 2001, le Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence a transféré ses collections dans de nouveaux locaux. Ce déménagement a été l'occasion de réaliser un premier tri (non exhaustif) ainsi qu'une estimation des quantités de spécimens présents dans les collections.

En 2011, en l'absence d'inventaire normalisé, une liste (comptage pièce par pièce) a été effectuée depuis les objets présents dans les réserves du Muséum en application de la délibération du Conseil Municipal du 7 novembre 2011 fixant le plan de récolement des musées d'Aix-en-Provence.

Chaque objet a fait l'objet d'une détermination, et toutes les informations récoltées ont été enregistrées sous la forme d'un tableau Excel.

Ce travail a été effectué entre février 2012 et mars 2014.

## **Champs couverts par le récolement**

Sur 18 406 objets, 2 lots Benjamin Arbousset et Louise Rostan (2 090 et 4 476 objets respectifs) ont été classés en collections patrimoniales.

Le lot Arbousset présente un échantillonnage de fossiles assez variés et bien renseignés qui a été donné au muséum en 1996.

Le lot Rostan, donné en 1892 par Louise Rostan d'Abancourt, fait partie du fonds historique du muséum. Les spécimens sont collés sur une planchette de bois sur laquelle sont marquées toutes les informations.

Les spécimens restants ne sont pas assez renseignés ou ne présentent pas d'intérêt justifiant leur intégration comme collections patrimoniales. Ils sont toutefois conservés en tant que collections d'études et collections pédagogiques.

## **Résultats des campagnes de récolement**

La campagne de récolement fait apparaître qu'aucune de ces collections n'était localisée précisément, ni marquée, ni inventoriée au titre des biens patrimoniaux.

Suite à ce travail préliminaire nous avons identifié les collections remarquables dignes d'être classées en collections patrimoniales (collections historiques, complètes, donateurs prestigieux, etc.).

A la date de rédaction de ce procès-verbal, aucun objet n'est prêté ou en dépôt à l'extérieur du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence. Il n'y a pas de bien non vu ou manquant, ni détruit.

## **Marquage des biens**

Seuls les objets de la collection Arbousset (soit 2 090 objets) sont marqués avec un numéro d'inventaire réglementaire.

Ce numéro de lot est reporté dans le registre.

Chaque objet a été photographié, individuellement ou par ensemble.

## **VI. Etat de conservation des biens**

A l'occasion de cette campagne de récolement, un fort taux d'empoussièrement a été noté sur les collections anciennes ainsi que des traces d'humidité sur les étiquettes et des insectes morts dans les sachets. La poussière et les traces d'humidité ont pour origine de très mauvaises conditions de conservation depuis la fermeture du muséum en 1936.

A partir de 1950, les collections de paléontologie étaient conservées dans les greniers de l'Hôtel Boyer d'Eguilles (6 rue Espariat) dans des cartons ou des meubles à tiroir. De 1996 à 2001, il a été procédé à un tri de ces collections, un dépoussiérage sommaire et la mise en sachet individuel des spécimens.

Le récolement a été l'occasion de sortir chaque spécimen de son sachet et de le dépoussiérer avant de le réensacheter.

### **- Suites à donner au traitement des collections**

Opérations à mener à l'issue du récolement :

Marquer la collection Rostan ;

Photographier la collection Rostan ;

Enregistrer les 2 collections dans la base de données Musédoc élaborée par le service informatique de la ville d'Aix-en-Provence pour l'inventaire des collections du Muséum d'histoire naturelle.

### **- Synthèse des collections de gastéropodes fossiles**

Type de collection	Nombre de spécimens total	Nombre de spécimens patrimoniaux
Gastéropodes fossiles	18 406	6 566

**Nota Bene : Un ensemble de 19958 fossiles d'invertébrés divers, collections mélangées sans provenances indiquées ni déterminations spécifiques, n'a pas été expertisé dans le cadre de ce récolement compte-tenu de l'absence d'intérêt scientifique et patrimonial de ces dons.**

## **- Evaluation qualitative du récolement**

Le récolement des collections de gastéropodes fossiles a permis de constater la présence de l'ensemble des biens culturels de cette discipline du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence.

Il reste maintenant un travail de marquage, photographie et enregistrement dans la base de données.

Fait à Aix-en-Provence le 26 janvier 2015,

Le Conservateur en chef  
du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence

A handwritten signature in brown ink, appearing to read 'Gilles Cheylan', written over a horizontal line.

Gilles CHEYLAN



# Collections d'invertébrés fossiles

## C : Divers

---

Vu le loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, codifiée conformément à l'ordonnance n° 2004-178 du 20 février 2004, au code du patrimoine (livre IV) ;

Vu le décret n°2002-852 du 2 mai 2002 pris en application de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relatif aux musées de France ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement (publié au *Journal officiel de la République* du 12 juin 2004) ;

Vu la circulaire n°2006/006 du 27 juillet 2006 relative aux opérations de récolement des collections des musées de France ;

Vu la lettre des recommandations relatives aux modalités de restitution des données statistiques et des extraits du procès-verbal de récolement des collections des musées de France en date du 03 novembre 2010 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville d'Aix-en-Provence du 7 novembre 2011 fixant le plan de récolement des musées d'Aix-en-Provence.

---

## Conditions du récolement

Conformément au titre II (récolement des collections d'un musée de France) de l'arrêté du 25 mai 2004 relatif aux inventaires des musées, ont été constatés, pour chaque bien/lot :

la présence du bien dans les collections (ou son absence pour prêt à l'extérieur) ;

sa localisation dans les réserves ;

l'état du bien ;

son marquage ;

la conformité de l'inscription avec le bien ainsi que, le cas échéant, avec les différentes sources documentaires, archives, dossiers d'œuvres, catalogues.

Récoler les objets de collection s'opère à partir de documents écrits, au premier rang desquels figure l'inventaire.

Le Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence, comme l'immense majorité des muséums de France, ne possède pas un inventaire unique et normalisé. Il n'existe donc pas d'inventaire réglementaire au sens du code du patrimoine. En revanche, il détient pour certaines collections un ou plusieurs catalogues (registres d'entrées, listes d'objets, archives, etc.) assimilables à des inventaires documentaires. Néanmoins, ces catalogues ne sont ni complets, ni cohérents entre eux : variation des champs, absence de statut administratif ou juridique, etc.

## **Méthodologie adoptée**

En 2001, le Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence a transféré ses collections dans de nouveaux locaux. Ce déménagement a été l'occasion de réaliser un premier tri (non exhaustif) ainsi qu'une estimation des quantités de spécimens présents dans les collections.

En 2011, en l'absence d'inventaire normalisé, une liste (comptage pièce par pièce) a été effectuée depuis les objets présents dans les réserves du Muséum en application de la délibération du Conseil Municipal du 7 novembre 2011 fixant le plan de récolement des musées d'Aix-en-Provence.

Chaque objet a fait l'objet d'une détermination, et toutes les informations récoltées ont été enregistrées sous la forme d'un tableau Excel.

Ce travail a été effectué entre février 2012 et mars 2014.

## **Champs couverts par le récolement**

Sur 16 026 objets, 2 lots : Benjamin Arbousset et Louise Rostan (709 et 4 488 objets respectivement) ont été classés en collections patrimoniales.

Le lot Arbousset présente un échantillonnage de fossiles assez varié et bien renseignés qui a été donné au muséum en 1996.

Le lot Rostan, donné en 1892 par Louise Rostan d'Abancourt, fait partie du fonds historique du muséum. Les spécimens sont collés sur une planchette de bois sur laquelle sont marquées toutes les informations.

Les spécimens restants ne sont pas assez renseignés ou ne présentent pas d'intérêt justifiant leur intégration comme collections patrimoniales. Ils sont toutefois conservés en tant que collections d'études et collections pédagogiques.

## **Résultats des campagnes de récolement**

La campagne de récolement fait apparaître qu'aucune de ces collections n'était localisée précisément, ni marquée, ni inventoriée au titre des biens patrimoniaux.

Suite à ce travail préliminaire nous avons identifié les collections remarquables dignes d'être classées en collections patrimoniales (collections historiques, complètes, donateurs prestigieux, etc.).

A la date de rédaction de ce procès-verbal, aucun objet n'est prêté ou en dépôt à l'extérieur du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence. Il n'y a pas de bien non vu ou manquant, ni détruit.

## **Marquage des biens**

Seuls les objets de la collection Arbousset (soit 709 objets) sont marqués avec un numéro d'inventaire réglementaire.

Ce numéro de lot est reporté dans le registre.

Chaque objet a été photographié, individuellement ou par ensemble.

## **VI. Etat de conservation des biens**

A l'occasion de cette campagne de récolement, un fort taux d'empoussièrement a été noté sur les collections anciennes ainsi que des traces d'humidité sur les étiquettes et des insectes morts dans les sachets. La poussière et les traces d'humidité ont pour origine de très mauvaises conditions de conservation depuis la fermeture du muséum en 1936.

A partir de 1950, les collections de paléontologie étaient conservées dans les greniers de l'Hôtel Boyer d'Eguilles (6 rue Espariat) dans des cartons ou des meubles à tiroir. De 1996 à 2001, il a été procédé à un tri de ces collections, un dépoussiérage sommaire et la mise en sachet individuel des spécimens.

Le récolement a été l'occasion de sortir chaque spécimen de son sachet et de le dépoussiérer avant de le réensacheter.

### **- Suites à donner au traitement des collections**

Opérations à mener à l'issue du récolement :

Marquer la collection Rostan ;

Photographier la collection Rostan ;

Enregistrer les 2 collections dans la base de données Musédoc élaborée par le service informatique de la ville d'Aix-en-Provence pour l'inventaire des collections du Muséum d'histoire naturelle.



## - Synthèse des collections d'invertébrés fossiles divers

Type de collection	Nombre total de spécimens	Nombre de spécimens patrimoniaux
Annélides fossiles	31	31
Arthropodes fossiles	91	27
Bioturbations fossiles	17	0
Brachiopodes fossiles	2092	77
Bryozoaires fossiles	122	77
Calcaire à lumachelles fossiles	8	0
Céphalopodes fossiles	8 292	2 920
Cnidaires fossiles	671	199
Crinoïdes fossiles	1	0
Divers fossiles	18	0
Echinodermes fossiles	3 443	1 254
Foraminifères fossiles	266	93
Graptolites fossiles	3	0
Lumachelles fossiles	43	0
Rhynchonelles fossiles	416	415
Scaphopodes fossiles	310	67
Spongiaires fossiles	95	37
Autres vers fossiles	62	0
Indéterminés fossiles	45	0
<b>TOTAL</b>	<b>16 026</b>	<b>5 197</b>

**Nota Bene :** Un ensemble de 19958 fossiles d'invertébrés divers, collections mélangées sans provenances indiquées ni déterminations spécifiques, n'a pas été expertisé dans le cadre de ce récolement compte-tenu de l'absence d'intérêt scientifique et patrimonial de ces dons.

## Evaluation qualitative du récolement

Le récolement des collections d'invertébrés fossiles divers a permis de constater la présence de l'ensemble des biens culturels de cette discipline du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence.

Il reste maintenant un travail de marquage, photographie et enregistrement dans la base de données.

Fait à Aix-en-Provence le 26 janvier 2015,

Le Conservateur en chef  
du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence

A handwritten signature in brown ink, appearing to read 'Cheylan', written over a horizontal line.

Gilles CHEYLAN

# Procès-verbal de récolement

## Collections d'archéologie



Vu le loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, codifiée conformément à l'ordonnance n° 2004-178 du 20 février 2004, au code du patrimoine (livre IV) ;

Vu le décret n°2002-852 du 2 mai 2002 pris en application de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relatif aux musées de France ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement (publié au *Journal officiel de la République* du 12 juin 2004) ;

Vu la circulaire n°2006/006 du 27 juillet 2006 relative aux opérations de récolement des collections des musées de France ;

Vu la lettre des recommandations relatives aux modalités de restitution des données statistiques et des extraits du procès-verbal de récolement des collections des musées de France en date du 03 novembre 2010 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville d'Aix-en-Provence du 7 novembre 2011 fixant le plan de récolement des musées d'Aix-en-Provence.

---

## Conditions du récolement

Conformément au titre II (récolement des collections d'un musée de France) de l'arrêté du 25 mai 2004 relatif aux inventaires des musées, ont été constatés, pour chaque bien/lot :

la présence du bien dans les collections (ou son absence pour prêt à l'extérieur) ;

sa localisation dans les réserves ;

l'état du bien ;

son marquage ;

la conformité de l'inscription avec le bien ainsi que, le cas échéant, avec les différentes sources documentaires, archives, dossiers d'œuvres, catalogues.

Récoler les objets de collection s'opère à partir de documents écrits, au premier rang desquels figure l'inventaire.

Le Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence, comme l'immense majorité des muséums de France, ne possède pas un inventaire unique et normalisé. Il n'existe donc pas d'inventaire réglementaire au sens du code du patrimoine. En revanche, il détient pour certaines collections un ou plusieurs catalogues (registres d'entrées, listes d'objets, archives, etc.) assimilables à des inventaires documentaires. Ce ne serait pas un handicap majeur s'ils étaient complets et cohérents entre eux, ce qui est rarement la règle (variation des champs, absence de statut administratif ou juridique, etc.).

## **LVI. Méthodologie adoptée**

En 2001, le Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence a transféré ses collections dans de nouveaux locaux. Ce déménagement a été l'occasion de réaliser un premier tri (non exhaustif) ainsi qu'une estimation des quantités de spécimens présents dans les collections.

En 2011, dans le cadre de la délibération du Conseil Municipal du 7 novembre fixant le plan de récolement des musées d'Aix-en-Provence et en l'absence d'inventaire normalisé, un listing (comptage pièce par pièce) a été effectué à partir des objets présents dans les réserves et dans les salles d'exposition du Muséum.

Chaque objet a été identifié, et toutes les informations récoltées ont été enregistrées sous la forme d'un tableau Excel.

A l'issue de ce travail préliminaire, une campagne de diagnostic et d'expertise a été menée (en collaboration avec différents chercheurs et spécialistes) afin d'identifier les collections remarquables méritant d'être classées en collections patrimoniales (sites éponymes ou remarquables, donateurs prestigieux, etc.).

3 ans ont été nécessaires (2011-2013) pour mener ce travail à bien (tri, comptage, détermination, sélection, marquage, photos etc.)

## **LVII. Champs couverts par le récolement**

Sur 16 289 objets, 153 lots (12 424 objets lithiques, céramiques et osseux) ont été classés en collections patrimoniales, le reste se répartissant entre collections d'études et collections pédagogiques.

Sur ces 153 lots (1 lot = 1 site) on trouve des provenances africaines (106), nationales (34), autres pays européens (12), et américaine (1). Parce qu'ils sont éponymes, remarquables, historiques ou issus de donateurs prestigieux, ces lots ont été sélectionnés pour être classés en collections patrimoniales.

Les sites appartiennent pour la majorité aux périodes Paléolithique et Néolithique, et présentent, pour certains, des faciès culturels très marqués (Atérien, Capsien, Micoquien, Gravettien).

**Une pièce se détache du reste, du fait que c'est un exemplaire unique (moulage) d'un artefact aujourd'hui disparu : une tête stylisée provenant du site d'El Mekta en Tunisie, ramenée et donnée au Muséum par le Dr Gobert.**

Parmi les nombreuses publications de ces chercheurs mentionnant les collections données au MHN d'Aix, citons pour le Dr Gobert :

- *L'abri de Redeyef*. L'Anthropologie, Paris, t. 23, p. 151-168, 11 fig. (1912)
- *Le Capsien de l'abri 402* (en coll. avec R. Vaufrey). Notes et Documents (Direction Antiquités et Arts), Tunis, t.12,48 p., 12 fig., 3 pl. h. t. (1950)
- *Le gisement paléolithique de Sidi Zin* (avec une notice sur la faune par R. Vaufrey). Karthago, Paris, t. 1, p. 1-51, 17 fig., 6 pl. (1950)
- *El Mekta, station princeps du Capsien*. Karthago, t. 3, p. 1-79, 33 fig. (1952)
- *El Mekta*, 2ème Congrès. panafricain Préhist. Livret-Guide. Alger, 1952, p. 155-156. (1952)
  - *Sidi Mansour*. /Ibid., p. 156.
  - *El Guettar*. Ibid., p. 157.
  - *Monastir*. Ibid., p. 159.
  - *Sidi Zin*. Ibid., p. 160.
- *Le site quaternaire de Sidi Mansour de Gafsa*. Quaternaria, Rome, t. 1, p. 61-80, 9 fig., 1 carte. (1954)
  - *L'Ibéro-Maurusien de l'oued El Akarit* (Tunisie) (en coll. avec B. Howe). Organisation panafricaine Préhist., actes 2e session, Alger, 1952 (Paris, 1955), p. 575-594, 10 fig.
  - *Recherches de Préhistoire tunisienne* (en coll. avec L. Harson). Karthago, t. 9, p. 1-44, 27 fig., 1 carte : I, L' 'Acheuléen de Redeyef par E. G. Gobert, p. 3-8, fig. 1-4 ; II, Ain Mrhotta par E.G. Gobert et L. Harson, p. 9-20, fig. 5-11, 1 carte ; III, Les dunes des Mekna et d'Ouchtata par E. G. Gobert, p. 21-36, fig. 12-21 ; IV, Er Recheda es Souda ou presque île 26 par E.G. Gobert, p. 37-44, fig. 22-27. (1958)
- *Un objet inédit d'El Mekta*. L'Anthr., t. 64, p. 154-157, 2 fig. (1960)

et pour G. Camps:

- *Amekni, néolithique ancien du Hoggar*, Paris, Arts et métiers graphiques, 1969, 1 vol., 232 p. (Mémoire du CRAPE ; 10) / Gabriel Camps
- *Amekni und die neolithische Sahara, in: Sahara : 10.000 Jahre zwischen Weide und Wüste*, Köln, Museen der Stadt, 1978, p. 181-188 / Gabriel Camps
- Notices : Adebni - Adrar - Adrar des Iforas - Adrar de Mauritanie - Aethiopes - Afariq - Africanæ - Agadir - Agellid - Aghmat, *in: Encyclopédie berbère II*, Camps G. (Dir.), Aix-en-Provence, Edisud, 1984 / Gabriel Camps
- **Notices : Ahaggar (préhistoire) - Ahl al Kaf - Ailymas - Aïn Metterchem - Aïn Roua - Aïn Temouchent - Albulæ - Akkar - tombeau - Akreijit - Akus, in: Encyclopédie berbère III**, Camps G. (Dir.), Aix-en-Provence, Edisud, 1986 / Gabriel Camps
- Notices : Alger (préhistoire) - Alimentation des Paléoberbères - Allées couvertes (Kabylie) - Amalécites - Amazones - Amekni - Amergou - Ammon - Amour (Djebel), *in: Encyclopédie berbère IV*, Camps G. (Dir.), Aix-en-Provence, Edisud, 1987 / Gabriel Camps

- Notices : Chouchet - Cinq - Cité - Citrus - Cochon - Colactation - Colombe - Columnata - Columnatien, in: *Encyclopédie berbère XIII*, Camps G. (Dir.), Aix-en-Provence, Edisud, 1994 / Gabriel Camps

- Notices : Haouanet - Haouz - Hafsidés - Haha (Ihahane) - Hammam Guergour - Hammam Meskoutine : Aquae Thibilitanae - Hammam ez Zouakra - Hammamet - Haos - Henchir (Anschir) - Hiarbas, in: *Encyclopédie berbère XXII*, Camps G. (Dir.), Aix-en-Provence, Edisud, 2000 / Gabriel Camps

## **LVIII. Résultats des campagnes de récolement**

La campagne de récolement fait apparaître qu'aucune de ces collections n'était localisée précisément, ni marquée, ni inventoriée au titre des biens patrimoniaux.

A la date de rédaction de ce procès-verbal, aucun objet n'est prêté ou en dépôt à l'extérieur du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence. Il n'y a pas de biens non vus ou manquants, ni détruits.

## **LIX. Marquage des biens**

Tous les objets sont marqués avec un numéro d'inventaire réglementaire, ces objets sont rangés par lots (1 lot = 1 site) avec une étiquette.

Tous les numéros de lots sont reportés dans le registre.

Tous les spécimens sont enregistrés dans la base de données Musédoc élaborée par le service informatique de la ville d'Aix-en-Provence pour l'inventaire des collections du Muséum d'histoire naturelle.

Chaque objet a été photographié, individuellement ou par ensemble.

## **VI. Etat de conservation des biens**

Il n'y a pas eu de traces détectées de problèmes de conservation à l'occasion de cette campagne de récolement.

## **XIX. Suites à donner au traitement des collections**

Opérations à mener à l'issue du récolement :

- Mettre en ligne à la disposition du public l'ensemble des images des collections.

## **XX. Synthèse des collections d'archéologie**

Les collections archéologiques représentent une petite partie de l'ensemble des collections du Muséum. Les collections anciennes (XIX<sup>ème</sup> siècle), autrefois très importantes, ont presque totalement disparu lors d'un incendie en 1944. Le fonds actuel s'est constitué essentiellement après 1950 par de nombreux dons (Gabriel Camps, Ernest Gobert, etc...) de personnes ayant eu une relation plus ou moins forte avec le Muséum et la ville d'Aix-en-Provence.

Type de collection	Nombre de spécimens total	Nombre de spécimens patrimoniaux
Archéologie	16 289	12 424

## **XXI. Evaluation qualitative du récolement**

Le récolement des collections d'archéologie a permis de constater la présence de l'ensemble des biens culturels de cette discipline du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence.

Il reste maintenant un travail d'information du public d'une part, et un travail plus en profondeur avec le recoupement des archives du Muséum d'autre part.

Fait à Aix-en-Provence le 26 janvier 2015,

Le Conservateur en chef  
du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence



**Gilles CHEYLAN**

# Collections d'ethnologie



---

Vu la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, codifiée conformément à l'ordonnance n°2004-178 du 20 février 2004, au code du patrimoine (livre IV) ;

Vu le décret n°2002-852 du 2 mai 2002 pris en application de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relatif aux musées de France ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement (publié au *Journal officiel de la République* du 12 juin 2004) ;

Vu la circulaire n°2006/006 du 27 juillet 2006 relative aux opérations de récolement des collections des musées de France ;

Vu la lettre de recommandation relative aux modalités de restitution des données statistiques et des extraits du procès-verbal de récolement des collections des musées de France en date du 03 novembre 2010 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville d'Aix-en-Provence du 7 novembre 2011 fixant le plan de récolement des musées d'Aix-en-Provence.

---

## Conditions du récolement

Conformément au titre II (récolement des collections d'un musée de France) de l'arrêté du 25 mai 2004 relatif aux inventaires des musées, ont été constatés, pour chaque bien/lot :

la présence du bien dans les collections (ou son absence pour prêt à l'extérieur) ;

sa localisation dans les réserves ;

l'état du bien ;

son marquage ;

la conformité de l'inscription avec le bien ainsi que, le cas échéant, avec les différentes sources documentaires, archives, dossiers d'œuvres, catalogues.

Récolement des objets de collection s'opère à partir de documents écrits, au premier rang desquels figure l'inventaire.

Le Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence, comme l'immense majorité des muséums de France, ne possède pas un inventaire unique et normalisé. Il n'existe donc pas d'inventaire réglementaire au sens du code du patrimoine. En revanche, il détient pour certaines



collections un ou plusieurs catalogues (registres d'entrées, listes d'objets, archives, etc.) assimilables à des inventaires documentaires. Néanmoins, ces catalogues ne sont ni complets ni cohérents entre eux : variation des champs, absence de statut administratif ou juridique, etc.

## **Méthodologie adoptée**

En 2001, le Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence a transféré ses collections dans de nouveaux locaux. Ce déménagement a été l'occasion de réaliser un premier tri (non exhaustif) ainsi qu'une estimation des quantités de spécimens présents dans les collections.

Une base de données ETHNO a été créée par la Direction informatique de la ville sur une base access. Une grande partie de la collection ethnologique a été saisie sur cette base qui s'arrête au numéro ET-2001-2-1.

Depuis, les objets entrant dans les collections sont inscrits sur un cahier lot par lot, sauf les trois lots (15 à 17) ayant été présentés à la commission régionale d'acquisition des musées 2007 : ET-2006-15-1 à 37 ; ET-2006-16-1 à 24 ; ET-2006-17-1 à 15. La liste des objets présentés à cette commission d'acquisition a servi de base documentaire pour le récolement.

Trois registres ont donc servi de base pour faire le récolement : la base de données ETHNO – le cahier d'entrées et la liste des objets présentés à la commission d'acquisition 2007.

## **Champs couverts par le récolement**

La quasi totalité des collections d'ethnologie a été classée en collections patrimoniales.

Quelques objets ne sont pas inventoriés ne présentant pas d'intérêt particulier, ou étant entrés depuis peu dans les collections.

Les collections recouvrent différentes zones géographiques : Afrique – Amérique du sud (Guyane française)– Groënland.

Les objets ne sont pas toujours attribuables à un peuple particulier ; les plus représentés sont : les Touareg, les Inuit, les Pygmées, différents groupes d'Indiens d'Amazonie.

Certains lots ont une valeur patrimoniale particulière :

Lot d'objets provenant des collections anciennes tel le don Duveyrier (datant de 1840)

Lot d'objets du don E. et R. Leroux (datant de 1994)

Lot d'objets pygmées : peu d'objets ont été rapportés sachant que l'essentiel de leur fabrication est d'usage temporaire ; don Claude Huchin (2006)

Lot d'objets des Touareg : une importante collection notamment de cuir, montre le travail précis et délicat ; don Amis du muséum (collecteur Claudot-Hawad) et don Mme Aymard

Lot de coiffes et parures de divers peuples Amérindiens d'Amazonie (Tapirapé, Kapapo, Yanomami), issues pour la plupart de saisies de douanes.

## **Résultats des campagnes de récolement**

La campagne de récolement fait apparaître qu'une partie des collections n'était pas inventoriée : soit ces objets revêtent peu d'intérêt patrimonial et seront donc classés en collection d'étude, soit ils sont entrés depuis peu dans les collections et non encore présentés en commission d'acquisition.

Sur 444 objets inventoriés dans les trois registres :

1 objet manquant ;

4 objets ont été transférés dans d'autres collections : 3 sont passés en zoologie et 1 en anthropologie ;

1 objet existe mais ne figure pas dans le registre : ET-2003-4-1, banc saramaka, Guyane ;

5 objets sont marqués deux fois sous deux numéros différents

**Soit un total d'objets patrimoniaux récolés de 435.**

Depuis la loi sur les musées, les objets doivent passer en commission d'acquisition afin de devenir objet patrimonial et de se voir attribuer un numéro d'inventaire. Pourtant, un certain nombre d'objets entrés dans les collections depuis 2006 semblent ne pas être passés en commission d'acquisition, et portent un numéro d'inventaire.

Les objets avaient été lors de l'été 2014 placés suivant une logique liée à leur matériau de fabrication. Seules deux collections ont été regroupées dans un carton unique, de part leur rareté et leur particularisme : la collection Bonnardel du Groënland et les objets de collections anciennes.

A la date de rédaction de ce procès-verbal, aucun objet n'est prêté ou en dépôt à l'extérieur du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence.

## **Marquage des biens**

Seuls les objets de la collection Bonnardel ont été marqués directement sur l'objet. Les autres objets ont une étiquette maintenue avec une ficelle de coton à l'objet, ou simplement posée sur / sous l'objet.

Certaines étiquettes sont manquantes, et ce n'est que grâce aux photographies que l'on a pu authentifier l'identification de l'objet et lui réattribuer un numéro.

Il est nécessaire pour les objets sur lesquels l'étiquette ne peut être attachée, de marquer le numéro d'inventaire sur l'objet lui-même ce qui éviterait toute confusion ou perte à l'avenir. Tel serait le cas pour les poteries ou les lames en métal.

206 objets ont été marqués avec un numéro d'inventaire non réglementaire car ils ont été inventoriés en 2001 avant le passage de la loi Musée. Les 100 objets restants seront quant à eux marqués avec un numéro d'inventaire réglementaire respectant la loi Musée.

Un numéro d'inventaire n'est pas reporté dans le registre.

Les objets ont été en grande partie photographiés en 2006. Toutefois, la plupart des photographies sont à refaire car soit elles sont floues, soit le numéro d'inventaire n'est pas visible ou n'y figure pas.

## **VI. État de conservation des biens**

L'état de conservation des collections est globalement bon.

Lors du réaménagement de la collection dans les réserves de Barida (été 2014), certains objets avaient été isolés car portant des traces de moisissures. Durant le récolement Katia Baslé du CICRP est venue faire un prélèvement de ces moisissures. Nous sommes en attente des résultats. La plupart des collections touchées sont en peau. Un dépoussiérage en interne suffira pour nombre d'entre eux ; les autres feront l'objet d'une campagne de restauration afin d'être mieux conservés mais également en vue de leur exposition dans les futures salles du muséum d'histoire naturelle.

Pour des raisons de conservation préventive, les objets sont quasiment tous emballés dans du papier de soie, permettant aux objets de respirer, mais les tenant à l'abri de la poussière. L'humidité relative est de 50% et la température de 18°C, répondant à de bonnes conditions de conservation pour des objets en matériaux divers (bois, peau, métal, ivoire, plumes).

### **- Suites à donner au traitement des collections**

Opérations à mener à l'issue du récolement :

- marquage des objets sur lesquels les étiquettes ne sont pas attachées ;
- photographie des objets individuellement ou par ensemble, avec leur numéro d'inventaire visible ;
- mettre en ligne à la disposition du public l'ensemble des images des collections ;
  - mettre à jour la base de données ETHNO ;
- présenter les objets entrés dans les collections récemment en commission d'acquisition.

### **- Synthèse des collections d'ethnologie**

Les collections d'ethnologie représentent une petite partie de l'ensemble des collections du Muséum.

Type de collection	Nombre de spécimens	Nombre de spécimens patrimoniaux
Ethnologie	Environ 500	435

### **- Évaluation qualitative du récolement**

Le récolement des collections d'ethnologie a permis de constater l'absence d'un objet de cette discipline au Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence.

Le récolement a été l'occasion de rédiger un document de localisation de tous les objets.

Il reste maintenant un travail de marquage, de photographie et d'enregistrement dans la base de données, ainsi qu'un travail de recouplement des archives du Muséum afin de mieux comprendre certaines collections, telles la collection Leroux.

Il reste également à présenter une partie des objets en commission d'acquisition afin de régulariser leur numérotation et leur entrée récente et un travail de restauration pour une valorisation des collections dans le cadre du futur muséum.

Fait à Aix-en-Provence le 31 août 2015,

Le Conservateur en chef  
du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Cheylan', written in a cursive style with a large loop at the beginning.

Gilles CHEYLAN

# Procès-verbal de récolement Collections d'anthropologie



---

Vu la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, codifiée conformément à l'ordonnance n°2004-178 du 20 février 2004, au code du patrimoine (livre IV) ;

Vu le décret n°2002-852 du 2 mai 2002 pris en application de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relatif aux musées de France ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement (publié au *Journal officiel de la République* du 12 juin 2004) ;

Vu la circulaire n°2006/006 du 27 juillet 2006 relative aux opérations de récolement des collections des musées de France ;

Vu la lettre de recommandation relative aux modalités de restitution des données statistiques et des extraits du procès-verbal de récolement des collections des musées de France en date du 03 novembre 2010.

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville d'Aix-en-Provence du 7 novembre 2011 fixant le plan de récolement des musées d'Aix-en-Provence.

---

## – Conditions du récolement

Conformément au titre II (récolement des collections d'un musée de France) de l'arrêté du 25 mai 2004 relatif aux inventaires des musées, ont été constatés, pour chaque bien/lot :

la présence du bien dans les collections (ou son absence pour prêt à l'extérieur) ;  
sa localisation dans les réserves ;  
l'état du bien ;  
son marquage ;  
la conformité de l'inscription avec le bien ainsi que, le cas échéant, avec les différentes sources documentaires, archives, dossiers d'œuvres, catalogues.

Récoler les objets de collection s'opère à partir de documents écrits, au premier rang desquels figure l'inventaire.

Le Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence, comme l'immense majorité des muséums de France, ne possède pas un inventaire unique et normalisé. Il n'existe donc pas d'inventaire réglementaire au sens du code du patrimoine. En revanche, il détient pour certaines

collections un ou plusieurs catalogues (registres d'entrées, listes d'objets, archives, etc.) assimilables à des inventaires documentaires. Néanmoins, ces catalogues ne sont ni complets ni cohérents entre eux : variation des champs, absence de statut administratif ou juridique, etc.

## – Méthodologie adoptée

En 2001, le Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence a transféré ses collections dans de nouveaux locaux. Ce déménagement a été l'occasion de réaliser un premier tri (non exhaustif) ainsi qu'une estimation des quantités de spécimens présents dans les collections.

La collection d'anthropologie ne comprend qu'un faible nombre de spécimens ; celle-ci a donc été inventoriée sur la base de données muséodoc à ce moment là.

Durant le mois d'août 2015, l'ensemble de la collection d'anthropologie a été récolée.

## – Champs couverts par le récolement

La collection d'anthropologie est composée de 237 objets rassemblés en 2 lots : une série de moulages en plâtre de têtes de phrénologie comprenant 143 sujets et des éléments de squelettes humains (crânes et ossements divers) représentant 94 pièces.

La collection de phrénologie, qui présente un grand intérêt dans l'histoire des sciences est une curiosité que très peu de musée possèdent. La phrénologie est une science fondée sur la théorie selon laquelle les fonctions cérébrales sont localisées dans des régions précises du cerveau. Or le développement du cerveau influant sur la forme du crâne, l'étude de la forme du crâne d'individus possédant des capacités particulières permettrait d'élaborer une cartographie des fonctions cérébrales. Mise en place en 1810 par le neurologue allemand Gall, cette théorie est critiquée dès 1842 et elle sera rapidement abandonnée.

La collection, constituée dans la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle comprend donc des hommes politiques, des artistes, des scientifiques, des assassins, des idiots, etc. Il s'agit de copies de la collection originale de Gall, inventeur de cette science, mais surtout de son disciple Dumoutier. Elle a été donnée au muséum en 1876 par Jean-Baptiste Assénat qui avait été membre de la société phrénologique de France à Paris.

En plus des 143 sujets en plâtre, on peut rapporter à cette collection 2 crânes originaux sur lesquels le nom d'Assénat apparaît.

L'ensemble des restes osseux comprend 20 crânes, 1 squelette de fœtus, 1 squelette de nouveau né et 72 éléments divers de squelettes. Il s'agit de toute évidence d'un mélange de différentes collections, et l'absence d'information sur la plupart des spécimens ne permet pas retrouver l'origine de ces pièces.

## – Résultats des campagnes de récolement

A l'issue du récolement de la collections de têtes de phrénologie, seules quelques erreurs d'interprétation des noms propres figurant sur l'étiquette d'origine collée sur le socle ont été relevées. Ces erreurs ont pu être identifiées en utilisant comme référence la liste de la collection Dumoutier figurant dans le document suivant :

E. H. Ackerknecht (1956). P.M.A Dumoutier et la collection phrénologique du Musée de l'Homme. *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, Xème série, tome 7, fascicule 5-6, pp. 289-308.

En revanche le récolement de la collection de restes osseux a permis de relever un certain nombre d'erreurs sur la base de données.

En 2001, lorsque les restes osseux ont été inventoriés, ils ont été attribués à tort à la collection Assenat alors que seuls 2 crânes comportent la mention Assenat. Compte tenu de l'intérêt de Jean-Baptiste Assenat pour la phrénologie qui est l'étude des crânes, il est peu vraisemblable que les éléments post-crâniens (vertèbres, os longs,...) lui aient appartenu. D'autant plus que certains os long portent des indications anatomiques (insertions musculaires) écrites à l'encre sur l'os ce qui s'apparente plus à du matériel d'étudiant en médecine.

On note également des erreurs de détermination et de numérotation, des os appartenant à un même crâne mais portant des numéros différents.

Enfin certaines pièces qui présentent un intérêt car leur origine est connue, comme les 2 squelettes de nouveau-nés, ne sont pas inventoriés.

## – Marquage des biens

Sur toutes les têtes de phrénologie figure une étiquette imprimée avec le numéro d'inventaire collée sur le socle.

Pour les restes osseux, une étiquette est également collée mais le numéro qui y figure ne correspond pas forcément à celui de la base de données.

## VI. État de conservation des biens

Dans l'ensemble, la collection est en bon état de conservation. Les têtes de phrénologie ont été dépoussiérées en 2014 et recouvertes d'un film plastique pour les protéger.

## LX. Suites à donner au traitement des collections

Opérations à mener à l'issue du récolement :

Etude plus approfondie des restes osseux afin d'identifier des lots cohérents en fonction des écritures.

Corriger la base de données et reprendre le marquage en conséquence.

Inventorier les spécimens qui ne le sont pas.

Photographier les objets individuellement ou par ensemble.

Mettre en ligne à la disposition du public l'ensemble des images des collections.

## LXI. Synthèse des collections d'anthropologie

Les collections d'anthropologie sont constituées de 2 grands ensembles, une série de têtes de phrénologie, bien renseignée et documentée et une série de restes osseux dont l'origine est très variée et généralement inconnue.

Type de collection	Nombre de spécimens total	Nombre de spécimens patrimoniaux
Têtes de phrénologie	143	143
Restes osseux	105	94

## LXII. Évaluation qualitative du récolement

Le récolement des collections d'anthropologie a permis de constater la présence de l'ensemble des biens culturels de cette discipline au Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence.

Il reste maintenant un travail d'information du public d'une part, et un travail plus en profondeur avec le recoupement des archives du Muséum d'autre part.

## LXIII. Synthèse des collections d'anthropologie

Les collections d'anthropologie sont constituées de 2 grands ensembles, une série de têtes de phrénologie, bien renseignée et documentée et une série de restes osseux dont l'origine est très variée et généralement inconnue.

Type de collection	Nombre de spécimens total	Nombre de spécimens patrimoniaux
Têtes de phrénologie	143	143
Restes osseux	105	94

## LXIV. Évaluation qualitative du récolement

Le récolement des collections d'anthropologie a permis de constater la présence de l'ensemble des biens culturels de cette discipline au Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence.

Il reste maintenant un travail d'information du public d'une part, et un travail plus en profondeur avec le recoupement des archives du Muséum d'autre part.



Fait à Aix-en-Provence le 31 août 2015,

Le Conservateur en chef  
du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence

A handwritten signature in brown ink, reading "Cheylan". The signature is stylized, with a large, sweeping initial "C" that loops back under the rest of the name.

Gilles CHEYLAN